CPAB
CCRC

CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

15 ANS DE
RÉGLEMENTATION DE
LA QUALITÉ DE L'AUDIT

MARS 2019

2018 Rapport annuel

CPAB-CCRC.ca

Aperçu du CCRC

Vision
Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est un organisme de réglementation de premier plan de la qualité de l'audit qui renforce la confiance du public dans les marchés financiers canadiens.

Mission
Le CCRC fait la promotion d'un audit de qualité durable grâce à une surveillance réglementaire proactive, en facilitant le dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et en publiant de l'information pratique pour informer les participants aux marchés financiers.

Conseil d'administration
Le conseil d'administration du CCRC est composé d'au moins neuf et d'au plus onze membres, tous nommés par le conseil des gouverneurs. La majorité des membres doivent être des professionnels non comptables et au moins deux administrateurs doivent posséder une expérience réglementaire, en surveillance réglementaire ou en audit.

Employés
Une cinquantaine de professionnels sont au service du CCRC.

Bureaux
Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

Table des matières

Page

Message du président du conseil **2**

Message de la directrice générale **3**

Faits saillants du plan stratégique 2016-2018 ..... **5**

Accélérer les progrès en matière de qualité de l'audit : Plan stratégique 2019-2021 ..... **7**

Faits saillants de l'exploitation de 2018 ..... **9**

Rapport de gestion **24**

États financiers **35**

À propos du CCRC **48**

Message du président du conseil

La surveillance par le CCRC des cabinets d'experts-comptables du Canada contribue à renforcer la confiance des investisseurs dans l'intégrité de l'information financière. Les états financiers dont la grande qualité est assurée par des audits de grande qualité renforcent la stabilité de nos marchés financiers. Le conseil d'administration du CCRC supervise la façon dont le CCRC réglemente les cabinets qui effectuent des audits de sociétés ouvertes et la performance opérationnelle de celui-ci.

Les interventions du CCRC incitent les cabinets à accélérer l'amélioration en général de la qualité; toutefois, le manque de constance dans l'exécution et un niveau de qualité variable persistent. Le conseil appuie pleinement la méthodologie améliorée du CCRC qui allie les inspections des dossiers d'audit fondées sur le risque et les évaluations des systèmes de gestion de la qualité des cabinets. Ces travaux ont débuté au cours du cycle d'inspection de 2018 dans les quatre plus grands cabinets d'experts-comptables du Canada – les premières observations suggèrent que les constatations importantes découlant de l'inspection de leurs dossiers indiquent certaines lacunes dans les systèmes de gestion de la qualité. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine et le CCRC continuera d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés par les cabinets en 2019.

L'année 2018 a été la dernière année d'exécution du plan stratégique 2016-2018 du CCRC. Parmi les principaux jalons atteints, mentionnons une diversification du recrutement et un programme amélioré pour le développement des compétences, la mise en œuvre des évaluations du système de gestion de la qualité, un dialogue plus approfondi avec les principales parties prenantes comme les comités d'audit, les directions financières, les investisseurs et les autres organismes de réglementation, et une publication accrue de nos perspectives sur les questions relatives à la qualité de l'audit. De plus amples détails sur nos progrès stratégiques figurent à la page 5 du présent rapport.

En janvier 2019, le CCRC a publié son **Plan stratégique 2019-2021 : Pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit**. Les trois prochaines années promettent à la fois des défis et des occasions en termes de réglementation de l'audit et dans la recherche de constance d'audits de grande qualité de sociétés ouvertes au Canada. Vous en apprendrez davantage sur nos engagements stratégiques ambitieux mais réalisables dans ce rapport. J'espère que la qualité de l'audit continuera de s'améliorer en 2019 et dans les années suivantes.

Cette année marque la fin de mon dernier mandat à la présidence du conseil d'administration du CCRC. Ce fut un honneur d'assumer ce rôle et j'ai le plaisir, au nom du conseil, d'accueillir Benita Warmbold à titre de nouvelle présidente du conseil et Sheryl Kennedy à titre de vice-présidente du conseil à compter du 18 mars 2019. Le conseil remercie également Kenneth Crump et Gary Porter qui ont terminé leur service en 2018 pour leur contribution exceptionnelle au CCRC, ainsi que Jocelyn Proteau qui a fourni des services exemplaires à titre de vice-président du conseil et qui quittera ses fonctions en mars 2019. Je suis également très heureux d'accueillir Sheila Fraser, O. C., et Kevin Kelly à titre de nouveaux membres du conseil d'administration qui se joignent au CCRC avec une riche expérience en matière de gouvernance et au sein du secteur. Enfin, je tiens à remercier tous mes collègues administrateurs ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe de direction et des membres du personnel du CCRC pour leur engagement continu à améliorer la qualité de l'audit au Canada.

Nick Le Pan
Le président du conseil d'administration

Message de la directrice générale

Le 1er mars 2019, j'ai terminé ma première année à titre de directrice générale du CCRC. Les 12 derniers mois ont été gratifiants : plein d'apprentissages cruciaux, de discussions approfondies avec un éventail de parties prenantes clés, et le plaisir d'apprendre à connaître et à diriger une nouvelle équipe de professionnels. Je suis impressionnée par l'énergie et l'expertise qui m'entourent dans ce rôle.

J'aimerais remercier le personnel et les membres du conseil d'administration du CCRC pour l'importance qu'ils accordent à la qualité de l'audit et pour leur accueil chaleureux à mon arrivée en 2018. Et comme le CCRC ne travaille pas seul – nous faisons partie d'un système de gouvernance financière solide –, j'aimerais également remercier nos parties prenantes pour leur diligence soutenue en ce qui concerne la protection des investisseurs canadiens.

L'année a été très occupée et a été marquée par des activités importantes dans l'ensemble de nos principaux segments d'affaires. Nos activités de réglementation et d'inspection, y compris nos interventions proactives lorsque les circonstances le justifiaient, ont constitué un élément clé. Nous avons rencontré de nombreux administrateurs de sociétés ouvertes et fait des présentations à des auditoires plus vastes sur diverses questions liées à la qualité de l'audit, y compris les constatations de nos inspections et l'état de la qualité de l'audit au Canada, de même que sur l'incidence des innovations technologiques sur l'audit et la réglementation. Nous avons entrepris l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité de l'audit des cabinets. Nous avons examiné les répercussions sur l'audit des industries émergentes comme le cannabis et la cryptomonnaie et nous avons fait part de notre point de vue aux cabinets d'audit que nous supervisons. Nous avons poursuivi notre collaboration active avec les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières afin d'obtenir un accès approprié aux travaux d'audit effectués dans les pays étrangers où cet accès est actuellement restreint, de sorte que nous puissions continuer à protéger la qualité de l'audit et les intérêts du public investisseur au Canada. Nous avons également réfléchi et participé à des forums stratégiques sur l'évolution de la profession, l'avancement du modèle de réglementation et l'avenir de l'audit.

La détérioration récente des résultats d'inspection est une préoccupation majeure pour le CCRC en 2018. Cette situation est principalement attribuable aux résultats de six cabinets; chacun de ces cabinets met actuellement en œuvre divers changements dans leurs systèmes et contrôles afin d'améliorer la qualité de l'audit. Parallèlement, le CCRC a pris des mesures d'intervention appropriées. Dorénavant, des systèmes renforcés de gestion de la qualité seront essentiels aux cabinets pour obtenir de manière constante des audits de grande qualité. La mise en œuvre de notre nouvelle méthodologie d'évaluation nous a permis de conclure que l'ensemble des plus grands cabinets évalués doivent apporter des améliorations.

Pour ce qui est de l'avenir, je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que le CCRC se concentre sans détour sur la qualité de l'audit de demain. Le monde de l'information financière évolue plus vite que jamais, la confiance dans les institutions publiques et dans les auditeurs a récemment fait la une des journaux et la réglementation est à l'honneur. Le maintien et l'accélération de la qualité en général, et donc de la confiance du public, à mesure que l'audit et l'environnement économique évoluent, exigeront une vigilance accrue et des améliorations mesurables.

En janvier, à la suite de consultations avec les principales parties prenantes, y compris les investisseurs, les comités d'audit, les autres organismes de réglementation et nos employés, le CCRC a lancé son plan stratégique 2019-2021. Au cours des trois prochaines années, le CCRC collaborera avec les parties prenantes pour trouver des solutions à une qualité constante. Nous poursuivrons sans relâche l'innovation et l'amélioration continue. Nous voulons être l'endroit où la crème de la crème veut être – là où la diversité des idées et des expériences est dans notre ADN. L'excellence opérationnelle soulignera tout cela.

Notre objectif est d'être reconnus pour notre excellence et notre professionnalisme en matière de réglementation.

Carol Paradine, CPA, CA
Directrice générale

15 ans pour accélérer les progrès en matière de qualité de l'audit

Cette année, nous avons célébré le 15e anniversaire du CCRC à titre d'organisme de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes du Canada.

Le CCRC a été créé en 2003 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Bureau du surintendant des institutions financières et l'Institut Canadien des Comptables Agréés (maintenant CPA Canada) dans le cadre d'une série de réformes visant à renforcer la confiance des investisseurs et à protéger nos marchés financiers. Depuis, le CCRC assure la surveillance réglementaire des cabinets d'experts-comptables qui auditent les sociétés ouvertes canadiennes afin d'assurer une qualité constante. Nos professionnels qualifiés effectuent des inspections de dossiers d'audits de sociétés ouvertes et imposent des mesures correctives afin d'améliorer la qualité de l'audit, engagent le dialogue avec les principales parties prenantes et partagent leurs idées avec le milieu de l'audit au Canada et à l'étranger.

Le CCRC a constaté une amélioration de la qualité de l'audit en général au cours des 15 dernières années. Les cabinets d'audit, les comités d'audit et les dirigeants ont montré un plus grand intérêt envers la prestation de services d'audit de qualité et le CCRC a mis à profit les leçons tirées de son programme d'inspection pour étayer ses discussions avec les principales parties prenantes, notamment les professionnels de l'audit, les comités d'audit, les autres organismes de réglementation et les investisseurs. Mais il reste encore beaucoup à faire. Nos constatations récentes en matière d'inspection sont similaires pour certains cabinets alors qu'elles ont augmenté pour d'autres par rapport à l'année précédente – ce qui nous indique que la qualité de l'audit demeure un défi pour tous les cabinets. Nous croyons que la solidité des systèmes de gestion de la qualité de l'audit d'un cabinet est essentielle pour accélérer l'amélioration de la constance des audits de sociétés ouvertes de grande qualité.

Faits saillants du plan stratégique 2016-2018

L'année 2018 a marqué la dernière année d'exécution du plan stratégique 2016-2018 du CCRC. Nous avons fait des progrès de par nos évaluations des systèmes de gestion de la qualité des cabinets, en approfondissant notre dialogue avec les principales parties prenantes comme les comités d'audit, les directions, les investisseurs et les autres organismes de réglementation, et en augmentant le nombre de publications sur nos perspectives sur les questions de qualité de l'audit. Voici un résumé de nos réalisations au cours de la dernière période stratégique.

Impératif stratégique 1 — Continuer de bâtir une équipe très performante.

AVANCEMENT

- Diversifier notre embauche et améliorer la formation en leadership afin d'acquérir les compétences nécessaires pour appliquer la méthodologie d'évaluation des systèmes de gestion de la qualité et pour réagir efficacement aux avancements de l'audit.
- Améliorer la collaboration entre les équipes et positions.
- Mettre en œuvre un plan de développement professionnel à long terme et planifier la relève.

Impératif stratégique 2 — Ancrer davantage l'évaluation et l'atténuation des risques.

AVANCEMENT

- Améliorer la qualité des données et de l'information utilisées dans l'évaluation des risques, y compris une automatisation accrue et la conception d'un modèle de risque amélioré des cabinets.
- Renforcer l'application de notre système de gestion des risques d'entreprise, y compris mettre à jour et tester nos plans de préparation aux crises et la nomination d'un chef de la gestion des risques pour diriger nos efforts dans ce domaine.

Impératif stratégique 3 — Continuer d'améliorer les inspections.

AVANCEMENT

- Augmenter le nombre d'inspections des dossiers fondées sur les risques, en misant davantage sur l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité de l'audit.
- Obliger les cabinets d'audit à élaborer des plans d'action pour s'attaquer aux causes profondes des constatations relatives à la qualité de l'audit.
- Soutenir les efforts pour obtenir l'accès aux documents de travail pour les audits effectués auprès de sociétés canadiennes cotées en bourse ayant des activités à l'extérieur du Canada. Certains pays, dont la Chine, continuent d'empêcher le CCRC d'inspecter les travaux d'audit des sociétés ouvertes canadiennes effectués sur leur territoire. Nos efforts pour accroître l'accès continueront d'être une priorité élevée en 2019. (Pour obtenir la liste détaillée des pays où le CCRC n'a pas accès aux dossiers, consultez notre site Internet www.cpab-ccrc.ca.)
- Lancer une stratégie pour les cabinets inspectés non annuellement.

Impératif stratégique **4**

Produire une information de leadership éclairé pratique et pertinente.

AVANCEMENT

- Publier de l'information sur la qualité de l'audit à l'intention des comités d'audit, encourager des organismes de normalisation à innover et à accélérer le rythme du changement, et présenter notre point de vue dans de nombreuses publications sur des domaines émergents comme les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA) et l'audit dans le secteur des cryptoactifs.
- Mettre en œuvre un projet pilote d'IQA avec des comités d'audit et une plateforme d'IQA.

Impératif stratégique **5**

Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes.

AVANCEMENT

- Partager l'information sur les questions de qualité de l'audit avec les cabinets d'audit de sociétés ouvertes, les comités d'audit, la direction, les investisseurs et d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.
- Rencontrer plus de 200 administrateurs de sociétés ouvertes de secteurs et capitalisations boursières divers.
- Organiser 13 forums sectoriels et un symposium sur la qualité de l'audit en 2017 : Gagner la confiance des investisseurs.
- Participer à la discussion sur les réformes proposées pour l'établissement de normes internationales par le groupe de suivi, qui comprend les autorités publiques responsables de la surveillance du processus international de normalisation en matière d'audit.
- Réaliser un sondage auprès des parties prenantes et mettre en œuvre un plan d'action pour tenir compte de la rétroaction.

Accélérer les progrès en matière de qualité de l'audit : Plan stratégique 2019-2021

Tout ce que le CCRC entreprend vise à améliorer la qualité de l'audit et la protection du public investisseur. En nous concentrant sur notre mission et les progrès réalisés au cours de la dernière période de planification stratégique terminée en décembre 2018, notre plan stratégique 2019-2021 est particulièrement axé sur cet objectif.

Au cours des trois prochaines années, l'avènement de facteurs perturbants comme les nouvelles technologies et les industries émergentes remodèlera l'audit tel que nous le connaissons. La demande de compétences différentes de la part des auditeurs et des organismes de réglementation est déjà là. L'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle ont commencé à remplacer certaines procédures d'audit et les industries émergentes, dont le cannabis et la cryptomonnaie, ont actuellement des répercussions sur les marchés publics au Canada.

Ce n'est que la pointe de l'iceberg des changements à venir. L'audit de 2021 exigera un organisme de réglementation souple et progressif qui s'efforcera d'améliorer la qualité de l'audit et d'accroître la protection des investisseurs dans un environnement en constante évolution.

Tout au long de la période 2019-2021, le CCRC renforcera l'efficacité de sa réglementation et améliorera la qualité des audits en prenant les engagements suivants :

UN — Cultiver une culture proactive, adaptative et novatrice qui rehausse l'efficacité de notre réglementation.

Le CCRC a été créé en 2003. Au cours des 15 dernières années, la qualité des audits des sociétés ouvertes au Canada s'est considérablement améliorée. Notre succès à favoriser ces changements repose sur la qualité et la diversité de nos employés et sur notre façon de travailler en équipe. Nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration du leadership, de l'effectif et de la culture afin de maximiser la capacité organisationnelle et de positionner le CCRC comme un employeur de choix.

DEUX — Conduire des changements systémiques ciblés pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit.

Au Canada, les cabinets d'experts-comptables doivent faire davantage pour intégrer pleinement la qualité de l'audit sur une base uniforme. Pour ce faire, nous nous attendons à ce qu'ils disposent de systèmes de qualité qui gèrent les risques, qu'ils mettent l'accent sur une gouvernance et une culture solides et qu'ils déploient des professionnels hautement qualifiés possédant des compétences adaptées à chaque secteur et domaine d'expertise. Avoir les bonnes personnes affectées aux bonnes tâches au bon moment, en tout temps, est essentiel à la réalisation d'audits de haute qualité et de manière constante. Nous mesurerons les progrès réalisés par les cabinets pour répondre à nos attentes au moyen de nos inspections des dossiers d'audit et de notre évaluation de leurs systèmes de gestion de la qualité au moyen des indicateurs suivants :

- Pourcentage des dossiers d'audit sans constatation importante (cible de 90 % sans constatation importante d'ici 2021).
- Pourcentage des systèmes de gestion de la qualité des cabinets ayant une évaluation inférieure à « Acceptable avec possibilités d'amélioration » (mise en place progressive avec une cible de 90 % des composantes des systèmes de qualité de chacun des quatre grands cabinets ayant cette évaluation d'ici 2021).

TROIS Incidence sur la façon dont l'audit de demain sera effectué et réglementé.

L'audit de demain et les méthodes du CCRC devront s'adapter aux changements technologiques, aux industries émergentes et aux attentes des parties prenantes, pour n'en nommer que quelques-uns :

- Les technologies telles que la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle créent des possibilités d'améliorer la qualité de l'information financière et la qualité de l'audit, mais elles comportent aussi des risques.
- Les industries émergentes – comme le cannabis et la cryptomonnaie – posent de nouveaux défis en matière d'audit et d'information financière.
- L'évolution des attentes des parties prenantes (y compris les investisseurs) qui dépendent de la fiabilité fournie par l'audit.

Ces changements auront une incidence importante sur les approches d'audit et les méthodologies, sur les compétences requises pour effectuer un audit et sur les normes d'audit et d'éthique qui guident le comportement et la performance des auditeurs.

QUATRE Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.

De nombreuses sociétés ouvertes canadiennes ont des activités à l'échelle mondiale. La qualité des audits canadiens est touchée par l'uniformité de la qualité des audits partout dans le monde. Une coordination étroite est essentielle pour atteindre un niveau approprié de qualité de l'audit uniforme dans tous les territoires et le CCRC continuera de jouer un rôle de chef de file sur la scène réglementaire mondiale.

Mesures clés de rendement

Au cours des trois prochaines années, le CCRC évaluera les progrès réalisés par les cabinets d'audit participants dans l'amélioration de la qualité de l'audit et notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation à surveiller cette amélioration grâce à divers indicateurs clés de performance au niveau des systèmes de gestion de la qualité des cabinets d'audit, des commentaires des parties prenantes, de l'engagement des employés et de l'efficacité opérationnelle.

Pour lire notre plan stratégique complet, veuillez consulter le site **www.cpab-ccrc.ca**.

Inspecter pour la qualité – programme d'inspection de 2018

Tous les cabinets qui auditent une société ouverte canadienne doivent s'inscrire auprès du CCRC et faire l'objet d'une inspection (273 cabinets au 31 décembre 2018). Chaque année, le CCRC inspecte tous les cabinets qui auditent 100 émetteurs assujettis ou plus. À l'heure actuelle, 14 cabinets de ce groupe auditent environ 7 000 émetteurs assujettis. Ces cabinets, ou leurs filiales étrangères, auditent environ 99,5 % de tous les émetteurs assujettis selon leur capitalisation boursière. Tous les autres cabinets sont généralement inspectés au moins une fois tous les trois ans. Nous formulons des recommandations obligatoires pour améliorer la qualité de l'audit et exigeons que le cabinet d'audit les mette en œuvre dans un délai défini – généralement 180 jours; ce délai est beaucoup plus court pour les constatations plus graves, en particulier lorsqu'il peut y avoir un retraitement potentiel des états financiers.

En 2018, le CCRC a inspecté 32 cabinets (45 en 2017) et 139 dossiers d'audit (154 en 2017).

Dans l'ensemble, la tendance des résultats en matière de qualité de l'audit s'est améliorée pour la plupart des cabinets au cours des 15 dernières années, mais nos inspections actuelles montrent que la qualité durable et uniforme de l'audit demeure un défi au Canada. Tous les cabinets d'audit participants doivent renforcer leur engagement envers une amélioration constante à tous les niveaux de leur organisation et l'adoption d'une culture de la qualité pour réaliser des audits d'une qualité constante et élevée. Les systèmes de gestion de la qualité seront essentiels à cette amélioration. 2018 a marqué la première année d'une l'évaluation étendue par le CCRC des systèmes de gestion de la qualité des quatre plus grands cabinets comptables du pays et nous avons constaté que tous les cabinets ont besoin d'améliorations.

Constatations relatives aux dossiers d'audit : hausse du nombre de constatations importantes en 2018, des améliorations sont nécessaires dès maintenant

Nos inspections des 14 cabinets comptables examinés annuellement ont révélé une augmentation globale des constatations importantes en 2017. Il est à noter qu'environ la moitié de nos constatations ont trait à l'exécution des procédures d'audit de base. Les résultats de 8 des 14 cabinets sont demeurés stables, mais des hausses notables ont été observées dans les 6 autres cabinets. Bien qu'il y ait eu une réduction globale constante des constatations d'inspection au cours des 15 dernières années, cela ne s'est pas produit dans tous les cabinets, ce qui renforce l'importance de systèmes de gestion de la qualité solides pour maintenir et améliorer le niveau de la qualité de l'audit.

En 2018, 28 % des dossiers que nous avons inspectés ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 12 % en 2017). Nous avons inspecté 122 dossiers d'audit (comparativement à 128 en 2017), dont 34 ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 15 en 2017). La plupart de ces constatations ont nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets afin de vérifier, le cas échéant, si un retraitement des états financiers lié à une erreur significative était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations. Jusqu'à présent, les inspections annuelles des 14 cabinets ont donné lieu à deux retraitements d'états financiers.

Constatations importantes : évolution sur les huit dernieres années

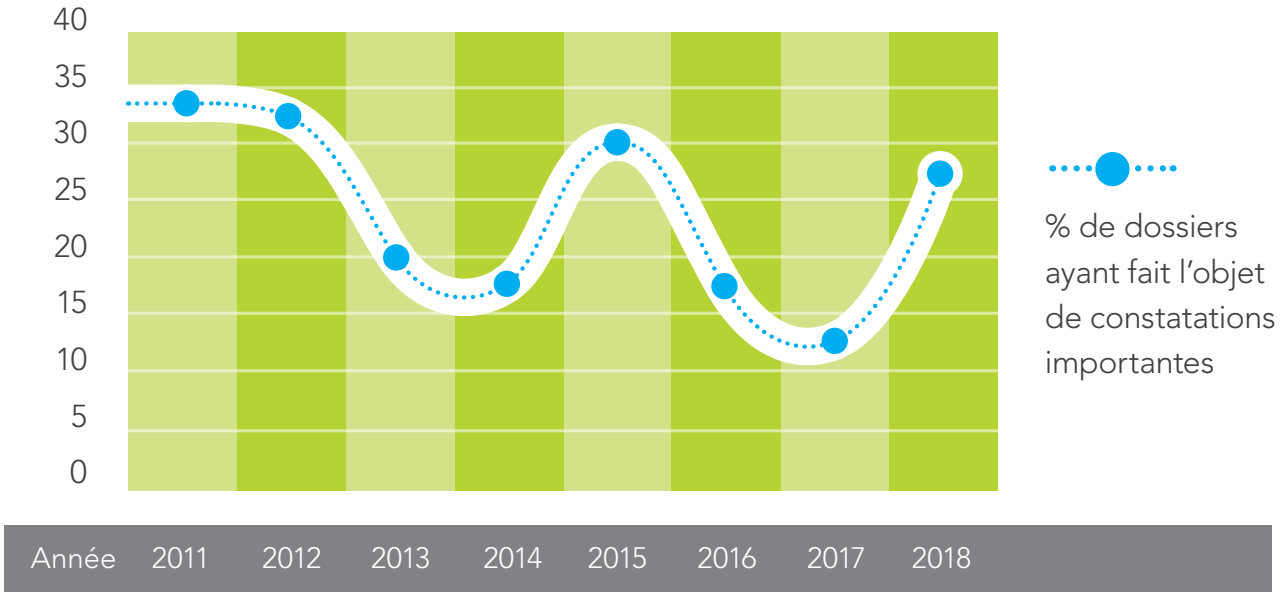

Aperçu des inspections annuelles de 2018

En 2018, le CCRC a inspecté 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle (14 en 2017) et 122 dossiers de mission (128 en 2017)

Dans l'ensemble, le nombre de dossiers comportant des constatations importantes a augmenté, le nombre de dossiers comportant d'autres constatations a diminué et le nombre de dossiers sans constatation est demeuré semblable par rapport à l'an dernier.

- Quatre Grands cabinets : 80 dossiers de mission; 16 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.
- Quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale : 23 dossiers de mission; 10 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.
- Six grands cabinets régionaux : 19 dossiers de mission; 8 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.

Résultats des inspections réalisées de 2016 à 2018 dans les cabinets inspectés annuellement

*Constatations importantes – Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues qui pourrait donner lieu à un retraitement. Le CCRC exige que les cabinets mettent en œuvre des procédures d'audit supplémentaires visant à vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire, ou à démontrer qu'ils ont obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations pour étayer leur opinion d'audit.

**Autres constatations – Une déficience relevée dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un poste important du bilan ou à un ensemble important d'opérations, et pour laquelle le CCRC est en mesure de conclure, sans qu'il soit nécessaire que l'équipe de mission mette en œuvre des procédures supplémentaires à l'appui de son opinion, qu'il est peu probable qu'elle entraîne une anomalie significative. Ces constatations, bien qu'elles ne soient pas significatives, soulignent les aspects à améliorer.

Examens des systèmes de gestion de la qualité : les déficiences constatées dans les dossiers de mission révèlent des lacunes dans les systèmes de gestion de la qualité, des améliorations sont nécessaires

Bien que la plupart des audits que nous avons inspectés soient réalisés en conformité avec les normes prescrites, les thèmes récurrents de nos inspections des dossiers d'audit indiquent la persistance de faiblesses dans les systèmes de gestion de la qualité, ce qui entraîne un manque de constance dans la réalisation des audits. Pour permettre la réalisation systématique d'audits de grande qualité, il est essentiel que les cabinets mettent en place des politiques et des processus – tant du point de vue des dirigeants que des équipes de mission – pour encadrer la gestion des risques et pour faire en sorte que les bonnes personnes soient affectées aux bonnes tâches au bon moment, en tout temps. En 2018, en réponse à ces enjeux, le CCRC a déployé une nouvelle méthodologie lui permettant d'évaluer les systèmes de gestion de la qualité et ainsi accélérer les améliorations au sein des quatre grands cabinets d'experts-comptables du pays : Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Cette nouvelle méthodologie d'évaluation exige que les cabinets soient en mesure de démontrer l'efficacité de leurs systèmes de gestion de la qualité. Elle fait ressortir la nécessité d'intégrer systématiquement et de manière continue les processus de gestion de la qualité de l'audit (mesures de prévention et de détection) aux opérations associées à l'ensemble du portefeuille de certification, de sorte que les déficiences de l'audit puissent être détectées et corrigées en temps réel ou, à tout le moins, avant que l'auditeur formule son opinion. Nos activités de surveillance et l'inspection a posteriori de la qualité de l'audit ne suffisent pas.

Pour plus de contexte, précisons que les commissions canadiennes des valeurs mobilières exigent que les émetteurs assujettis documentent et attestent les contrôles sur l'information financière (et les processus sous-jacents) que la direction utilise pour évaluer leur efficacité opérationnelle – processus appelé attestation des contrôles. Nous avons appliqué une approche similaire lors de notre évaluation des systèmes de gestion de la qualité de l'audit des cabinets. Nous nous attendons à ce que les cabinets documentent l'ensemble de leurs systèmes de gestion de la qualité et de leur processus de contrôle, y compris leur manière de tester l'efficacité de chacun de leurs contrôles. Ultimement, tout comme aux débuts de la certification, nous avons constaté que, bien que des progrès aient été réalisés au sein des cabinets, l'absence de processus de documentation rigoureux et de mécanismes d'auto-évaluation structurés subsiste.

Chaque cabinet a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour améliorer, mieux articuler et documenter ses systèmes de gestion de la qualité et ses contrôles ainsi que pour les harmoniser avec les cinq critères d'évaluation du CCRC, à savoir la responsabilité à l'égard de la qualité de l'audit, la gestion des risques, la gestion des talents, la gestion des ressources et la surveillance. Dans certains cabinets, ce travail fondamental a été entrepris à l'échelle du réseau mondial; dans d'autres, le bureau national au Canada en a été l'instigateur. Le CCRC reconnaît que les cabinets en sont à repenser la façon dont ils gèrent leurs activités pour réaliser des audits de meilleure qualité et pour assurer une plus grande constance d'exécution dans l'ensemble de leurs bureaux et de leurs pratiques.

Jusqu'à maintenant, les travaux d'inspection des systèmes de gestion de la qualité réalisés par le CCRC étaient axés sur l'évaluation des risques des cabinets ainsi que sur la conception et le fonctionnement de leurs contrôles, de même que sur l'examen de la documentation de chacun de leurs processus. Nous avons pris en compte l'objectif, les ressources, les méthodes, le type de risque et le degré de gravité des constatations se rapportant à chaque contrôle et avons ciblé les interrelations entre la gestion du risque du cabinet et ses procédures de gestion des talents et des ressources.

Modèle d'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des cabinets du CCRC : Cinq critères d'évaluation de la qualité

1. **Responsabilités à l'égard de la qualité de l'audit :** Les responsabilités à l'égard de la qualité de l'audit sont clairement définies et réparties adéquatement entre l'équipe de direction, les secteurs fonctionnels, les équipes de mission (y compris les spécialistes et les experts) et les associés responsables de missions.
2. **Gestion des risques par le cabinet :** Systèmes permettant d'identifier, d'évaluer efficacement et de surveiller les risques liés aux clients, notamment le risque d'audit, et d'apparier les bons talents avec ces risques (gestion de portefeuilles).
3. **Gestion des talents par le cabinet :** Capacité des associés responsables de missions d'intégrer suffisamment de talents à tous les échelons du personnel de certification, y compris les experts et spécialistes sectoriels (c.-à-d. en évaluation, fiscalité et informatique), de façon à permettre l'exécution d'audits de qualité.
4. **Gestion des ressources par le cabinet :** Capacité (et processus connexes) de réaligner et d'apparier rapidement et de façon proactive les talents (compétences), y compris les spécialistes, en fonction des besoins en matière d'audit, des priorités et des profils de risque changeants des clients.
5. **Surveillance :** Capacité (et systèmes connexes) de faire voir à l'équipe de direction du cabinet l'avancement des travaux d'audit et, au besoin, de lancer un processus proactif de résolution des problèmes prenant en compte les exigences et les échéances des clients.

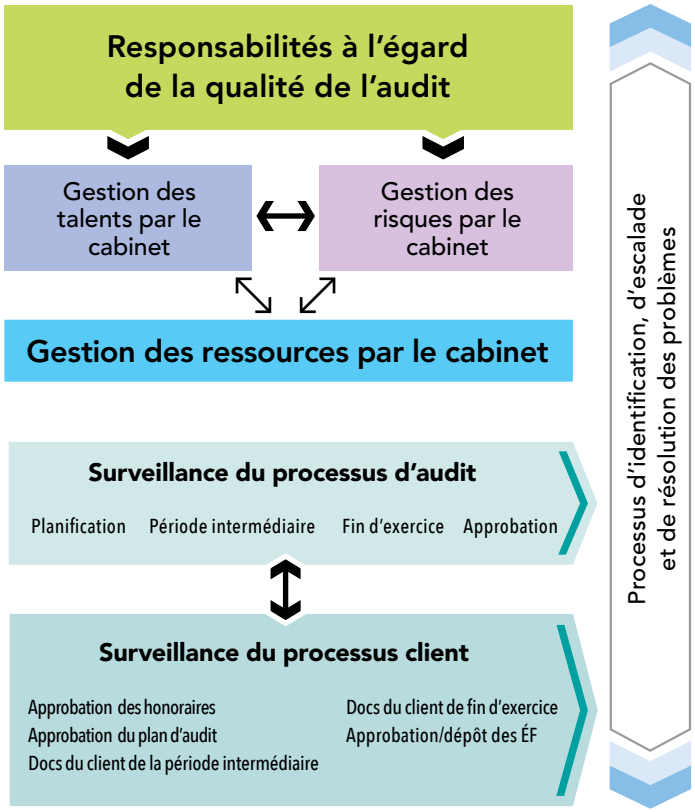

Constatations initiales

- Dans bien des cas, les descriptions des procédures et des contrôles n'étaient pas assez détaillées pour permettre d'évaluer si le contrôle était bien conçu et efficace.
- Parfois, les contrôles identifiés par les cabinets sont des politiques ou des contrôles de détection a posteriori qui ne permettraient pas de déceler une déficience d'audit avant la publication du rapport d'audit – par exemple, les procédures de surveillance de la qualité de l'audit auxquelles le cabinet a recours après la publication d'une opinion d'audit.
- Certains contrôles n'ont pas atteint leur objectif de contrôle prévu ou ne fonctionnaient pas efficacement. Par exemple, dans des délais serrés, les rapports d'étape et la surveillance n'étaient ni suffisamment fréquents ni assez précis pour permettre une intervention proactive de la part des dirigeants.
- Dans de nombreux cas, les mesures correctives prises pour influer sur la qualité de l'audit à la suite d'un déclencheur de contrôle n'avaient pas été décrites ou mises en évidence. Par exemple, dans le cas d'une transition non planifiée de l'associé responsable de la mission, les mesures précises prises par le cabinet pour soutenir le nouvel associé n'étaient pas évidentes.
- Nous avons rencontré des cas où des cabinets ont décrit des procédures et des contrôles centralisés, mais n'ont pu démontrer l'uniformité et l'efficacité de ces procédures ou de procédures similaires à l'échelle des régions ou des bureaux.
- Nous avons relevé des situations où les procédures et les contrôles variaient d'un endroit à l'autre, posant un risque accru dans le cadre de contrôle global.
- Dans de nombreux cas, les tests du cabinet étaient axés sur la question de savoir si le contrôle avait été effectué plutôt que sur une évaluation de l'efficacité du contrôle.

Des faiblesses spécifiques et des lacunes de contrôle ont été relevées dans tous les cabinets et doivent être corrigées. Il est à noter que, dans bien des cas, les constatations importantes que nous avons effectuées dans des dossiers indiquent la présence de déficiences dans les systèmes de gestion de la qualité des cabinets. Le cadre d'évaluation du CCRC relativement aux systèmes de gestion de la qualité des cabinets comprend les cinq catégories suivantes : acceptable, acceptable avec possibilités d'amélioration, à améliorer, requérant des améliorations notables et aucun contrôle en place.

De façon générale, trois cabinets ont besoin d'y apporter des améliorations et un cabinet, des améliorations importantes. Ce dernier a reconnu que ses systèmes comportent des lacunes et a déterminé qu'il devait restructurer l'ensemble de ses systèmes de gestion de la qualité; par conséquent, le CCRC n'a pas été en mesure de terminer son évaluation. Pour obtenir une évaluation acceptable du système de gestion de la qualité, tous les cabinets doivent améliorer leur travail d'auto-évaluation, corriger les procédures déficientes et mettre en œuvre de nouveaux contrôles. Le CCRC continuera de faire l'examen de ces cabinets et exigera des améliorations au besoin.

Systèmes de gestion de la qualité – questions pour les comités d'audit

1. Le CCRC a déterminé que tous les cabinets doivent apporter des améliorations – quelles sont les principales mesures que prend le cabinet d'audit pour améliorer les systèmes de gestion de la qualité de l'audit?
2. Quels outils et sources d'information les dirigeants du cabinet utilisent-ils pour déterminer si les questions nécessitant une intervention sont communiquées et transmises en temps opportun (en plus des communications par un associé responsable de la mission)?
3. Comment les dirigeants nationaux identifient-ils les missions où les connaissances de l'industrie et les ressources spécialisées de l'industrie doivent être augmentées pour effectuer un audit de qualité (autrement qu'au moyen de l'examen des dirigeants régionaux du cabinet)?
4. Comment la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la qualité de l'audit sont-elles déléguées et contrôlées au sein du cabinet parmi les dirigeants nationaux et régionaux, les spécialistes, les experts du cabinet et l'équipe de mission?
5. Comment les systèmes de gestion de la qualité du cabinet abordent-ils les défis posés par les innovations technologiques importantes et les cybermenaces?

Résultats propres aux cabinets

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

80 dossiers de mission

16 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes

Le CCRC a inspecté 80 dossiers d'audit (86 en 2017) au sein des cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont 16 ont fait l'objet de constatations importantes (6 en 2017).

Pour deux cabinets, leurs résultats sont comparables à ceux de 2017.

Pour les deux autres cabinets, davantage de constatations ont été faites. Actuellement, un cabinet étend son analyse des causes fondamentales pour déterminer si d'autres facteurs ont une incidence sur la qualité de son audit et modifie son plan d'action, comme l'exige le CCRC. L'autre cabinet élabore quant à lui, un plan d'action détaillé comprenant des initiatives immédiates et à long terme, y compris la communication ciblée des attentes en matière de qualité à l'ensemble du cabinet et une analyse des causes profondes, afin de corriger ces résultats inacceptables. Les quatre cabinets doivent continuer de mettre l'accent sur l'amélioration de leurs systèmes de gestion de la qualité.

Des corrections ont été apportées ou sont en cours; un retraitement d'états financiers a dû être effectué jusqu'ici. Lorsqu'un retraitement est nécessaire, le cabinet collabore avec l'émetteur assujetti concerné et son conseiller juridique en valeurs mobilières de sorte que le retraitement puisse être effectué le plus rapidement possible, soit habituellement au cours du trimestre qui suit.

Il est important de noter qu'aucun changement n'a été apporté aux procédures d'inspection des dossiers du CCRC au cours du cycle d'examen de 2018.

BDO s.r.l./S.E.N.C.R.L., Grant Thornton LLP, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

23 dossiers de mission

10 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes

En 2018, le CCRC a inspecté 23 dossiers d'audit (comparativement à 23 en 2017) dans les quatre autres cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale. Le nombre de constatations importantes était relativement stable dans trois cabinets, mais la prévalence des autres constatations d'inspection (bien qu'elles ne soient pas importantes, ces constatations indiquent des éléments à améliorer) indique que plus de travail est nécessaire pour assurer une qualité de l'audit constante.

Un cabinet a continué d'éprouver des difficultés; la réponse de son plan d'action à l'inspection de 2017 du CCRC n'a pas eu l'effet escompté. Nous avons demandé à ce cabinet d'élaborer un plan d'action révisé pour remédier à cette baisse de qualité.

Ces quatre cabinets auditent environ 1 % des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière (environ 670 sociétés ouvertes), et 10 de leurs dossiers ont fait l'objet de constatations importantes parmi tous les dossiers inspectés (comparativement à 6 en 2017). Un retraitement d'états financiers a dû être effectué jusqu'ici.

Davidson & Company LLP, DMCL LLP, Manning Elliott LLP, RSM Canada LLP, Smythe LLP, UHY McGovern Hurley LLP

19 dossiers de mission

8 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes

Le nombre de constatations importantes effectuées dans le cadre des inspections menées auprès des six grands cabinets régionaux a augmenté en 2018 dans le cas de trois cabinets. Le CCRC a inspecté 19 dossiers de mission (comparativement à 19 en 2017), dont 8 ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 3 en 2017).

Il semble que les initiatives en matière de qualité mises en œuvre en réponse aux inspections précédentes ont eu un impact positif dans les trois cabinets dont les résultats sont stables ou se sont améliorés. Les trois autres cabinets doivent en faire davantage pour analyser les causes profondes de la baisse de qualité et élaborer des processus qui garantissent que les risques associés à l'audit sont bien cernés et gérés de façon uniforme dans l'ensemble de leurs pratiques d'audit des sociétés ouvertes.

Ces six cabinets représentent environ 1 % des émetteurs assujettis canadiens en matière de capitalisation boursière (environ 950 sociétés ouvertes). Aucun retraitement d'états financiers n'a dû être effectué jusqu'ici.

Cabinets inspectés non annuellement

18 dossiers de mission

8 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes

Dans le cadre du cycle d'inspection de 2018, le CCRC a inspecté 18 cabinets inspectés non annuellement (comparativement à 31 cabinets en 2017), et 8 dossiers ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 13 en 2017). Trois retraitements d'états financiers ont dû être effectués.

Le CCRC a mis en œuvre une méthode d'inspection sur mesure pour mieux évaluer les systèmes de gestion de la qualité des cabinets inspectés non annuellement comptant moins de 25 émetteurs assujettis. Les constatations d'inspection courantes et les causes profondes potentielles des facteurs qui entraînent une baisse de la qualité de l'audit sont intégrées à notre analyse des risques de ces cabinets et des sociétés qu'ils auditent. Cela facilite la sensibilisation proactive afin de comprendre comment les cabinets gèrent ces risques et de discuter des mesures d'audit appropriées visant à améliorer la qualité, ainsi que des interventions stratégiques au moyen d'inspections de dossiers choisis.

Portée des inspections de 2018

La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de chacun des dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

Au 31 décembre 2018, 273 cabinets d'audit étaient inscrits à titre de cabinet d'audit participant (CAP) auprès du CCRC. On compte 18 nouveaux cabinets inscrits (10 cabinets canadiens et 8 cabinets étrangers) et 31 ayant volontairement mis fin à leur inscription au cours de l'année civile. Les cabinets d'audit qui participent volontairement au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole) communiquent au comité d'audit de leurs clients les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne. Une constatation importante découlant de l'inspection est une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Des 14 cabinets inspectés annuellement, 12 participent au protocole – une liste complète est accessible sur le site www.cpab-ccrc.ca.

La majorité des constatations découlant des inspections que le CCRC a menées en 2018 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations. Jusqu'à maintenant, la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires a mené à cinq retraitements, représentant 4 % des dossiers inspectés (comparativement à 3 retraitements, représentant 2 % des dossiers inspectés en 2017).

Aperçu des mesures disciplinaires du CCRC

Tout au long de son cycle d'inspection, le CCRC s'investit activement auprès des cabinets de façon à ce que les enjeux relevés soient réglés sans attendre. Nos règles établissent un cadre rigoureux de mesures correctrices et disciplinaires axées sur la correction, au niveau des cabinets et des dossiers d'audit, des déficiences constatées sur le plan de la qualité de l'audit. Nous sommes ainsi à même d'intervenir rapidement lorsque nous croyons que des travaux supplémentaires permettant d'étayer l'opinion d'audit doivent être réalisés. Par exemple, le CCRC applique le principe selon lequel dans les 10 jours de la détection d'une déficience dans un dossier d'audit, il doit en informer le cabinet concerné en lui accordant un délai de 10 jours pour mettre en œuvre son plan de correction. Le CCRC s'attend à ce que les cabinets corrigent les déficiences détectées dans leurs dossiers d'audit avant la publication par les émetteurs assujettis concernés de leur prochain rapport trimestriel ou avant la prochaine réunion de leur comité d'audit.

Si un cabinet ne s'améliore pas, le CCRC a le pouvoir de lui imposer trois types de mesures disciplinaires : des exigences, des restrictions ou des sanctions. Il peut aussi diffuser son nom dans le public et l'empêcher d'auditer des sociétés ouvertes. Le CCRC s'assure ainsi que les cabinets interviennent rapidement et prennent les mesures qui s'imposent pour régler les déficiences détectées. Finalement, lorsque le CCRC impose à un cabinet une mesure disciplinaire en lien avec une défaillance de son système de contrôle qualité et que le cabinet ne corrige pas cette défaillance à la satisfaction du CCRC dans les délais prescrits, le cabinet doit en informer le comité d'audit de tous ses clients qui sont des émetteurs assujettis. En règle générale, dans le cas d'un cabinet qui est visé pour la première fois par une mesure disciplinaire, le CCRC commence par lui imposer des exigences :

- L'imposition d'exigences suppose généralement que le CCRC exige du cabinet qu'il adopte certaines mesures afin qu'il modifie ses pratiques d'audit, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit. En général, ces exigences ne sont pas communiquées en dehors du CCRC et du cabinet en cause, à moins que le Règlement 52-108 n'exige que les commissions de valeurs mobilières en soient informées. Si une inspection de suivi effectuée auprès d'un cabinet d'audit visé par des exigences révèle que celui-ci n'a pas fait de progrès sur le plan de la qualité de l'audit, ou si le CCRC considère que la piètre performance du cabinet ou le degré de gravité de ses lacunes en matière de qualité de l'audit le justifie, il peut lui imposer des restrictions.
- Les restrictions imposées par le CCRC ont pour effet de limiter d'une manière ou d'une autre le cabinet d'audit dans ses pratiques professionnelles. Dans ce cas, le CCRC en avise tout particulièrement les commissions de valeurs mobilières, en plus de transmettre les informations prescrites par le Règlement 52-108, le cas échéant. S'il s'avère que le cabinet d'audit visé par des mesures disciplinaires accuse toujours un retard au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit, ou s'il affiche au départ un comportement inacceptable, le CCRC peut être amené à lui imposer des sanctions.

- De telles sanctions peuvent avoir pour effet de restreindre considérablement les pratiques professionnelles du cabinet et de le contraindre à en informer le comité d'audit de ses clients qui sont émetteurs assujettis. Le CCRC doit également en informer les commissions de valeurs mobilières.

Le CCRC a effectué une gestion active des mesures disciplinaires en 2018 afin de traiter les questions relatives à la qualité de l'audit. En date du 31 décembre 2018, le CCRC avait imposé des exigences à trois cabinets (six en 2017), tandis que deux autres avaient fait l'objet de restrictions (quatre en 2017). En 2018, un cabinet a fait l'objet de sanctions et depuis, il n'est plus un CAP.

Dans le cas des cinq cabinets qui se sont vu imposer des exigences ou des restrictions, le CCRC a :

- exigé de certains cabinets qu'ils effectuent des contrôles de qualité renforcés des dossiers ou des revues de dossiers en cours d'exécution;
- exigé de certains cabinets qu'ils entreprennent des formations additionnelles concernant des sujets précis en audit ou en comptabilité;
- exigé de certains cabinets qu'ils mettent en place des plans d'action pour améliorer la qualité de l'audit et envisagent d'engager des ressources supplémentaires;
- limité l'acceptation de nouveaux émetteurs assujettis pour cinq cabinets;
- imposé une pénalité monétaire à certains cabinets pour le recouvrement des frais engagés par le CCRC pour le suivi des exigences approuvées.

Un cabinet peut déposer une demande de révision dans les trois contextes suivants : 1) le conseil d'administration souhaite rendre publiques les faiblesses, déficiences et recommandations relatives au système de contrôle qualité ou bien des déficiences touchant des missions particulières qui n'ont pas été traitées ou corrigées à sa satisfaction; 2) le conseil d'administration recommande l'imposition d'exigences, de restrictions et de sanctions dans un cas de violation; 3) quand des enquêtes se rapportent au rejet par le conseil d'administration d'une demande d'adhésion.

Des enquêtes peuvent avoir lieu lorsque le conseil d'administration considère qu'une violation peut s'être produite et qu'il souhaite recueillir des informations et obtenir la coopération du cabinet à l'égard de ces questions. Au sens des règles du CCRC, un cas de violation consiste en : i) un acte ou une omission entraînant une violation des règles du CCRC ou des normes des comptables professionnels agréés; ii) le défaut de superviser et d'empêcher une personne de commettre de telles violations; iii) le défaut de coopérer dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête; ou iv) le défaut de se conformer à une exigence, une restriction ou une sanction imposée par le CCRC.

Aucune procédure de révision ou enquête n'a été menée en 2018.

Les déficiences relatives à l'audit des évaluations en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, de la dépréciation d'actifs et de la comptabilisation des produits représentent environ la moitié des constatations importantes effectuées au cours de notre cycle d'inspection de 2018. À l'instar des années précédentes, l'autre moitié de nos constatations importantes découle soit de la non-application des procédures d'audit de base à des soldes de comptes et à des ensembles d'opérations importants, mais non complexes (p. ex., les auditeurs n'ont pas assisté à la prise d'inventaire), soit de leur application inadéquate (p. ex., les tests de valorisation des stocks n'étaient pas suffisants).

Audit des évaluations en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les actifs acquis et les passifs repris doivent être comptabilisés à leur juste valeur estimative. En 2017 et 2018, une constatation d'inspection commune était l'insuffisance des travaux effectués pour évaluer le caractère raisonnable des données et des hypothèses financières de la direction intégrées dans l'estimation de la juste valeur des actifs acquis ou des passifs pris en charge. D'autres exemples de constatations importantes cette année ont trait aux estimations provisoires et aux accords à l'extérieur du regroupement d'entreprises.

Les estimations de la juste valeur peuvent être provisoires en fin d'exercice si la direction est encore à la recherche d'informations relatives au regroupement d'entreprises. Ces montants peuvent être ajustés au cours de l'exercice suivant, avant la fin de la période d'évaluation, si des informations additionnelles permettent d'obtenir des estimations plus précises. Toutefois, l'auditeur doit quand même mettre en œuvre des procédures suffisantes permettant d'établir, à partir des informations disponibles à la fin de l'exercice, que les estimations provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Le CCRC a relevé des cas où trop peu de procédures d'audit, voire aucune, avaient été mises en œuvre afin de comprendre comment la direction avait procédé pour établir ses estimations, de déterminer les informations additionnelles pouvant être requises ou d'évaluer le caractère raisonnable des hypothèses sous-jacentes. L'auditeur n'aurait donc pas pu relever les anomalies significatives présentes, le cas échéant, dans les actifs acquis ou les passifs repris.

Lors de la négociation d'une acquisition, les parties peuvent également convenir de régler des arrangements existants ou de conclure de nouveaux arrangements distincts. Un examen attentif des faits et circonstances est nécessaire pour déterminer quels accords doivent être considérés comme faisant partie du regroupement d'entreprises et quels accords doivent être traités séparément – à défaut de quoi une inexactitude significative dans les actifs et passifs comptabilisés pourrait se produire. Le CCRC a relevé des cas où les auditeurs n'avaient pas une compréhension suffisante des relations entre les parties à l'opération et de la nature des ententes commerciales pour évaluer objectivement si la comptabilité était appropriée.

Dépréciation d'actifs

Il est fréquent que des actifs fassent l'objet de tests de dépréciation visant à déterminer s'ils doivent ou non être ramenés à leur valeur recouvrable. Diverses méthodes d'estimation sont alors acceptables; la plus courante intègre un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prévus. Il peut toutefois être difficile de déterminer quels sont les intrants appropriés de ce modèle. Par exemple, les conditions ayant déclenché l'application du test de dépréciation sont souvent liées à des incertitudes quant à l'évolution de la valeur des actifs et aux flux de trésorerie futurs.

Dans divers cas, les équipes de mission ont accepté les intrants du modèle d'actualisation des flux de trésorerie utilisé par la direction, sans procéder à des vérifications suffisantes qui auraient pu permettre de déterminer s'il s'agissait ou non d'intrants raisonnables et justifiables. Si des auditeurs ne vérifient pas le caractère raisonnable des intrants utilisés et ne tiennent pas compte des éléments probants contradictoires se rapportant à d'éventuelles variations de la valeur ou du calendrier des flux de trésorerie ou d'autres facteurs (tels que l'illiquidité) qu'un acquéreur éventuel pourrait refléter dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs, cela pose problème. Si les intrants ne sont pas raisonnables et qu'une perte de valeur aurait dû être comptabilisée, les états financiers comportent forcément une anomalie. Si la dépréciation n'est pas comptabilisée dans la bonne période, la confiance des investisseurs risque alors d'être ébranlée.

Comptabilisation des produits

Une société dont les produits sont tirés de la construction d'actifs en vertu d'un contrat peut comptabiliser ces produits à mesure de l'avancement des travaux, dans la mesure où les principales composantes de ses produits peuvent être évaluées de façon fiable (p. ex., total des produits du contrat, coûts engagés, coûts d'achèvement et degré d'avancement des travaux). Bien que la compréhension du processus utilisé par la direction pour estimer ces montants constitue une première étape essentielle, en l'absence d'éléments probants corroborants, les demandes d'informations effectuées auprès de la direction ne suffisent pas à elles seules.

Les équipes de mission ont souvent de la difficulté à obtenir des éléments probants suffisants à l'appui de l'évaluation et de la fiabilité des composantes clés. Le défi est encore plus grand en cas de complications; par exemple, lorsque des modifications sont apportées à un contrat sans avoir été officiellement approuvées ou lorsqu'un client fait l'objet de réclamations relativement à des coûts découlant d'un retard ou de la modification de spécifications. Les erreurs aboutissent à une mauvaise comptabilisation des produits, des marges brutes et des résultats, et elles peuvent avoir une incidence considérable sur l'évaluation que font les investisseurs de la performance de la société.

Développer notre personnel pour l'avenir de la réglementation de l'audit

Le CCRC a continué de miser sur sa stratégie globale et avant-gardiste en matière de gestion de talents pour appuyer l'exécution de son plan stratégique. Nos employés, leurs compétences et leurs expériences professionnelles sont essentiels à notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation.

En 2018, nous avons continué à soutenir une culture de l'apprentissage. Nous avons investi dans le perfectionnement continu de l'équipe, en alignant les occasions aussi bien sur les intérêts professionnels que sur les sujets importants de l'audit, y compris les nouveaux enjeux et les nouvelles industries, de même que les normes changeantes.

Conformément à l'analyse comparative au niveau de son secteur d'activité, le CCRC a investi 2,5 % du budget annuel de 2018 (3,6 % de la masse salariale) dans la formation continue, le perfectionnement et le maintien des qualifications et des titres professionnels de son personnel.

Le faible taux de roulement volontaire du CCRC s'est maintenu en 2018. Nous avons mis à profit le remplacement et les nouveaux postes qui ont été créés pour élargir et diversifier nos compétences et notre expérience afin de répondre aux besoins actuels et prévisibles, comme une plus grande expertise dans les systèmes de gestion de la qualité et dans la technologie.

Reconnaissant l'importance de gérer stratégiquement notre risque, nous avons mis en œuvre un plan de relève que nous continuerons d'améliorer et de tenir actif conformément à notre plan d'exploitation annuel. La diversité des compétences et la concurrence pour les talents de qualité ne feront qu'augmenter, de sorte que nous avons amélioré la façon dont nous communiquons notre image de marque d'employeur, donnant vie au rôle important que jouent nos employés dans l'amélioration de la qualité de l'audit au Canada et soulignant l'attrait du CCRC comme employeur et destination de choix pour les professionnels hautement qualifiés qui cherchent à faire passer leur carrière au niveau supérieur. Nous continuerons de tirer parti de ce travail à l'interne et à l'externe pour soutenir l'engagement de nos employés, nos efforts afin d'être un employeur de choix et nos efforts de recrutement pour former la prochaine génération de leaders.

Partager les points de vue sur la qualité de l'audit avec les parties prenantes

Afin d'accroître le dialogue sur la qualité de l'audit, nous avons poursuivi notre collaboration avec les comités d'audit en 2018. Au cours de l'année, nous avons rencontré plus de 200 administrateurs de sociétés ouvertes de secteurs et capitalisations boursières divers. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger des idées et ont renforcé l'importance de la contribution de l'auditeur, du comité d'audit et de la direction sur le plan de la qualité. En 2019, nous continuerons de rencontrer régulièrement les comités d'audit, renforçant ainsi nos relations existantes et élargissant notre engagement à ceux que nous n'avons pas encore rencontrés. Nous mettrons également davantage l'accent sur les directions financières des sociétés ouvertes et les investisseurs institutionnels.

Dans le cadre de notre série annuelle de forums sectoriels, nous avons tenu cinq séances à l'intention des membres des comités d'audit à Vancouver, Toronto et Montréal, qui portaient sur divers secteurs, dont les mines, l'immobilier, les banques et l'assurance. Au cours de certaines séances, des chefs des finances d'émetteurs assujettis ont également participé. Ces réunions offrent au CCRC, aux comités d'audit et aux préparateurs une excellente occasion de discuter des développements actuels en matière de qualité de l'audit et de partager des questions, des idées et des pratiques exemplaires propres à l'industrie. À la suite de ces rencontres, nous avons publié les résumés de ces discussions. En 2019, nous augmenterons le nombre de tables rondes et événements que nous organiserons pour réunir les parties prenantes afin de discuter de l'évolution de la qualité de l'audit et de partager les meilleures pratiques dans le but d'accélérer les progrès.

Nous avons poursuivi nos travaux sur les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA), effectué des recherches sur les risques d'audit liés aux sociétés détenant des cryptoactifs et discuté avec les comités d'audit, les directions financières et les auditeurs au sujet du processus d'examen complet des auditeurs et des communications entre les auditeurs et les comités d'audit.

En 2018, nous avons terminé notre projet pilote de deux ans sur l'utilisation des IQA, en collaboration avec les administrateurs et les directions de 19 sociétés ouvertes. Le CCRC est d'avis que les IQA constituent pour les comités d'audit un outil qui favorise l'élargissement et l'approfondissement des échanges sur la qualité de l'audit. Par conséquent, nous soutenons les efforts de sensibilisation,

les échanges et les initiatives de collaboration axés sur les IQA, dans une optique d'établissement de bonnes pratiques. Pour faire avancer cet effort, en 2018, nous avons travaillé avec CPA Canada et l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) à l'élaboration de documents à l'appui de l'utilisation accrue des IQA. Le CCRC a également établi une plateforme d'IQA pour appuyer les utilisateurs actuels et futurs des IQA. Par l'intermédiaire de cette plateforme, le CCRC partage de l'information sur la façon dont les entreprises utilisent les IQA avec l'ensemble de la collectivité de l'audit et offre aux membres un forum leur permettant d'échanger entre eux sur leurs expériences et leurs connaissances particulières. Nous continuerons d'encourager l'utilisation et d'étayer la plateforme des IQA en 2019.

En 2019, notre leadership éclairé se concentrera sur l'influence et le façonnement des questions d'actualité ayant une incidence sur la qualité de l'audit, y compris les nouvelles technologies et les industries émergentes.

Influencer la qualité mondiale des audits

De nombreuses sociétés ouvertes canadiennes ont des activités à l'échelle mondiale. La qualité des audits canadiens est touchée par l'uniformité de la qualité des audits partout dans le monde. Une coordination étroite est essentielle pour atteindre un niveau approprié de qualité uniforme dans tous les pays.

Le CCRC poursuivra son engagement à influer sur la qualité de l'audit à l'échelle mondiale dans le cadre de son plan stratégique 2019-2021, notamment en améliorant sa capacité d'accéder aux travaux d'audit des émetteurs assujettis canadiens effectués à l'étranger, en misant sur sa présence internationale à titre de chef de file faisant autorité en matière de qualité de l'audit et en collaborant avec les organismes de réglementation internationaux pour établir des méthodologies pour évaluer les systèmes d'analyse des données, d'intelligence artificielle et d'autres instruments technologiques utilisés par les auditeurs.

Le CCRC participe activement aux enjeux et aux politiques liés à l'audit à l'échelle internationale par l'entremise de son leadership au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), une association d'organismes indépendants de réglementation de l'audit provenant de 55 pays. Brian Hunt, directeur général du CCRC jusqu'au 1er mars 2018, est le président du conseil d'administration de l'IFIAR pour un mandat, d'avril 2017 à avril 2019, dirigeant la création du premier conseil de l'organisation, de son premier plan stratégique triennal et de son administration permanente.

Le CCRC est un membre de premier plan du conseil d'administration de l'IFIAR, préside le Groupe de travail mondial sur la qualité de l'audit et apporte l'expertise de son personnel à plusieurs autres groupes de travail. Des rôles de leadership international comme ceux-ci aident le CCRC à susciter les changements pour accélérer la qualité de l'audit au pays et à l'étranger.

En 2018, le CCRC a été l'hôte de l'assemblée plénière annuelle de l'IFIAR **Disruptive Enablers: The Future of the Audit** à Ottawa. Plus de 100 délégués internationaux ont assisté à l'assemblée, qui portait sur la façon dont l'innovation technologique façonnera l'audit de demain et sur les pratiques de pointe en matière de réglementation de l'audit.

Pratiquer la bonne gouvernance

Une gouvernance d'entreprise responsable est essentielle au mandat de surveillance réglementaire du CCRC et à la protection de l'intérêt du public. Cela se reflète dans notre structure et nos pratiques d'affaires.

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de superviser la gestion des activités et des affaires du CCRC. Tous les administrateurs sont nommés par le conseil des gouverneurs. Les deux comités permanents du conseil – comité d'audit et de gestion des risques et comité des ressources humaines et de la gouvernance – appuient activement le conseil dans son rôle de surveillance du CCRC. Le comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance en matière de budgétisation et de présentation de l'information financière, en matière de contrôle interne et en matière d'audit externe. Il fournit également des conseils et supervise les activités et les affaires du CCRC liées à la gestion des risques, y compris l'identification et la surveillance des principaux risques et l'élaboration de stratégies appropriées d'atténuation des risques. Le comité des ressources humaines et de la gouvernance examine les questions relatives aux ressources humaines, à la gouvernance d'entreprise, à la composition et à la relève du conseil, à la création et à la composition des comités, aux objectifs, au rendement et à la rémunération du directeur général et des autres dirigeants du CCRC et au contenu et à l'application des codes de déontologie du CCRC. Il supervise également l'examen annuel du rendement du conseil, du président du conseil et des comités, et fournit des conseils et supervise les stratégies de gestion des talents du CCRC.

Le conseil des gouverneurs assume la responsabilité de la surveillance du CCRC et nomme ses administrateurs chaque année, ainsi que le président et le vice-président du conseil d'administration du CCRC. Il est composé du président des Autorités

canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, du président de l'Autorité des marchés financiers, du surintendant des institutions financières du Canada, d'un cinquième gouverneur choisi par les ACVM et d'une personne choisie par les cinq autres gouverneurs qui est un professionnel de la comptabilité et possède une expérience en matière de surveillance réglementaire de l'audit. Le conseil procède à une évaluation annuelle du rendement du CCRC par rapport à son mandat en se fondant sur ses pratiques de gouvernance. Les membres provenant d'un organisme provincial de réglementation de l'audit (les organismes provinciaux de réglementation de l'audit qui supervisent les cabinets d'audit dont l'ensemble des honoraires d'audit canadiens provenant d'émetteurs assujettis dans une province est d'au moins 7 millions de dollars) et le conseil des gouverneurs votent sur toute modification proposée au règlement administratif du CCRC, nomment l'auditeur externe du CCRC et reçoivent ses états financiers annuels.

Les règles du CCRC exigent que son conseil d'administration comprenne une combinaison d'expérience professionnelle en comptabilité par rapport à une expérience non comptable et d'expérience en réglementation et surveillance de l'audit. Le conseil des gouverneurs s'assure que ces exigences et critères pour la nomination des membres du conseil d'administration sont respectés et cherche à diversifier les compétences et l'expérience de l'industrie ainsi qu'à assurer une représentation géographique et une représentation mixte. Bien que le CCRC ne soit assujetti à aucune obligation législative ou juridique de fixer des objectifs en matière d'égalité entre les sexes, le conseil tient compte de la représentation des femmes dans la composition de ses membres et dans la dotation des postes de direction. En 2018, quatre membres du conseil d'administration sur neuf et quatre membres de l'équipe de direction sur neuf étaient des femmes.

Nick Le Pan, président du conseil d'administration, et Jocelyn Proteau, vice-président, ont terminé leur mandat en mars 2019. Benita Warmbold est devenue présidente du conseil d'administration et Sheryl Kennedy est devenue vice-présidente le 18 mars 2019. Les administrateurs Kenneth Crump et Gary Porter ont terminé leur mandat en 2018 et deux nouveaux candidats seront approuvés par le conseil des gouverneurs en mars 2019.

Nous prenons au sérieux la question de l'indépendance et nous avons des politiques et des procédures pour minimiser même l'apparence de conflits potentiels. Les postes de président du conseil et de directeur général sont distincts, et le directeur général n'est pas membre du conseil. Les membres du conseil d'administration sont indépendants et ne peuvent avoir de postes actuels auprès de cabinets d'audit réglementés par le CCRC ni de relations importantes avec ces derniers. Ils doivent déclarer tout intérêt financier ou toute autre relation qui pourrait influer ou sembler influer sur leur indépendance ou leur objectivité, et ne reçoivent aucune information permettant d'identifier les sociétés d'audit participantes ou les émetteurs assujettis de la part de la direction.

Nos inspecteurs possèdent une expertise technique considérable en audit et en comptabilité, souvent acquise dans les grands cabinets comptables. En raison de la nature du travail des inspecteurs, le CCRC a mis en place des exigences de disqualification complètes à l'égard des cabinets ou des émetteurs assujettis qu'un inspecteur peut inspecter et à quel moment. Nous interdisons aux inspecteurs du CCRC d'examiner les audits effectués par un cabinet auquel ils étaient auparavant associés à titre d'employé ou d'associé à tout moment au cours des dix années précédentes. Pendant une période de cinq ans après leur adhésion au CCRC, il est également interdit aux inspecteurs de participer à la prise de décisions susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect important sur un tel cabinet.

La directrice générale ne peut participer à certaines activités relativement à son ancien employeur, un cabinet d'audit participant, conformément au Code de déontologie pour les membres du personnel du CCRC.

La ligne déontologique du CCRC est accessible sur notre site Web afin de permettre le signalement anonyme des questions relatives au CCRC, à ses employés, aux cabinets d'experts-comptables que nous inspectons ou aux émetteurs assujettis canadiens. La politique de dénonciation de la ligne déontologique protège contre les représailles tout membre du personnel ou consultant qui signale un cas par l'intermédiaire de la ligne directe.

La collectivité, ça compte

Le CCRC attache une grande importance à la santé et au bien-être des collectivités à travers le pays. Nos employés sont engagés, à titre personnel ou professionnel, dans diverses activités dans le cadre desquelles ils contribuent à améliorer le milieu de vie de ces collectivités.

Dans le cadre de notre programme La collectivité, ça compte, en 2018, les employés du CCRC ont donné de leur temps à des organismes de bienfaisance choisis localement.

Pour 2019, les employés ont choisi d'appuyer la sensibilisation à la santé mentale. Il s'agira notamment de faire du bénévolat et de recueillir des fonds pour des organismes de bienfaisance nationaux dans ce domaine, d'offrir une éducation interne sur les questions de santé mentale et de favoriser un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif.

Rapport de gestion

Aperçu

Le CCRC est un organisme indépendant à but non lucratif sans capital-actions, constitué en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC.

Notre travail de base combine l'évaluation annuelle des systèmes de gestion de la qualité des cabinets et l'inspection des dossiers d'audit fondée sur le risque, soit directement, soit en collaboration avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.

Le présent rapport de gestion, préparé en date du 14 février 2019, constitue un examen des résultats des activités du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il doit être lu à la lumière des états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des notes afférentes qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Il comprend également les perspectives pour 2019, les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur l'organisation et de l'information prospective qui décrit le budget, les estimations et les prévisions du CCRC. L'information prospective se remarque par l'utilisation de la terminologie conditionnelle ou prospective, comme les budgets, les estimations, les prévisions, la volonté et le devoir.

L'information prospective comporte des risques et des incertitudes et reflète l'opinion du CCRC à la date du présent rapport. L'information prospective est fondée sur des hypothèses et des estimations, y compris le moment du recrutement, les exigences de déplacement qui dépendent de la sélection des dossiers à inspecter et l'ampleur des déplacements internationaux pour les inspections des auditeurs des composantes. Les produits ont été évalués en fonction des honoraires d'audit déclarés par les cabinets participants, sous réserve d'un examen interne par le CCRC. Les résultats réels peuvent différer de l'information prospective.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Résultat des activités

Le CCRC s'engage à assurer une gestion financière prudente et à innover dans la façon dont il s'acquitte de son mandat de réglementation. Notre environnement opérationnel actuel est marqué par des innovations et des changements technologiques importants, tant pour les cabinets d'audit que nous réglementons que pour notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation. Par conséquent, le CCRC aura besoin d'investissements supplémentaires dans les applications de la technologie de l'information et dans la formation de nouvelles compétences pour le personnel.

Principales données financières

(en milliers de dollars)	**Exercice clos le 31 décembre 2018**	Exercice clos le 31 décembre 2017
Total des produits tirés des cotisations	16 750 $	16 284 $
Revenu de placement	120	65
Charges de personnel	11 236	11 336
Autres charges d'exploitation	4 319	4 777
Excédent des produits sur les charges	1 315	236
Trésorerie et placements	7 886	6 951
Total des actifs	9 485	8 476
Total des passifs	1 848	2 154
Actif net	7 637	6 322

L'excédent des produits sur les charges en 2018 est principalement attribuable à l'augmentation des honoraires des cabinets d'audit et à une légère diminution des frais de déplacement et de la rémunération des administrateurs.

Produits

Le CCRC tire ses produits des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit inscrits qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2018, le taux des cotisations du CCRC s'est établi à 2,0 % (2,0 % en 2017) des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis.

L'exception au paiement obligatoire de la cotisation concerne les cabinets de certains pays étrangers dont les organismes de surveillance réglementaire de l'audit ont conclu un accord de partage d'information avec le CCRC. Ces émetteurs assujettis doivent payer 0,2 % (0,2 % en 2017) des frais d'audit du cabinet. Le CCRC n'a pas modifié le taux de ses cotisations depuis 2010.

En 2018, les produits tirés des cotisations du CCRC ont totalisé 16,8 millions de dollars, comparativement à 16,3 millions de dollars en 2017. L'augmentation de 3,0 % est attribuable à une hausse des revenus d'audit déclarés par les cabinets d'audit participants.

Le CCRC appliquera un nouveau modèle de financement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce modèle est fondé sur le total des honoraires d'audit facturés aux émetteurs assujettis, à quelques exceptions près.

Le CCRC maintient son engagement à respecter un budget de 16 à 18 millions de dollars nécessaire à la mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2021. Le nouveau modèle de financement sera neutre sur le plan des produits, avec un nouveau taux de 1,22 %. Les cotisations perçues par le CCRC à l'égard des émetteurs assujettis qui exercent principalement leurs activités au Canada diminueront, tandis que celles perçues à l'égard des émetteurs assujettis dont la plupart des activités sont menées à l'étranger pourraient augmenter.

Charges d'exploitation

En 2018, les charges de personnel associées au personnel d'inspection et au personnel de l'organisme sont demeurées la plus importante dépense du CCRC, totalisant 11,2 millions de dollars ou 72 % des dépenses totales de 15,6 millions de dollars en 2018 (11,3 millions de dollars ou 70 % en 2017).

Bien que le CCRC prévoyait une augmentation salariale de 2,0 % en 2018 comparativement à 2017, les charges de personnel sont demeurées stables par rapport à l'an dernier, mais ont diminué de 6,3 % ou 0,8 million de dollars par rapport au budget de 2018. Le CCRC a connu une période de recrutement plus longue que prévu en 2018, ce qui a réduit nos coûts de rémunération.

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution de l'effectif du CCRC au cours des trois dernières années, selon le personnel de direction, d'inspection et de l'entreprise.

Charges de personnel

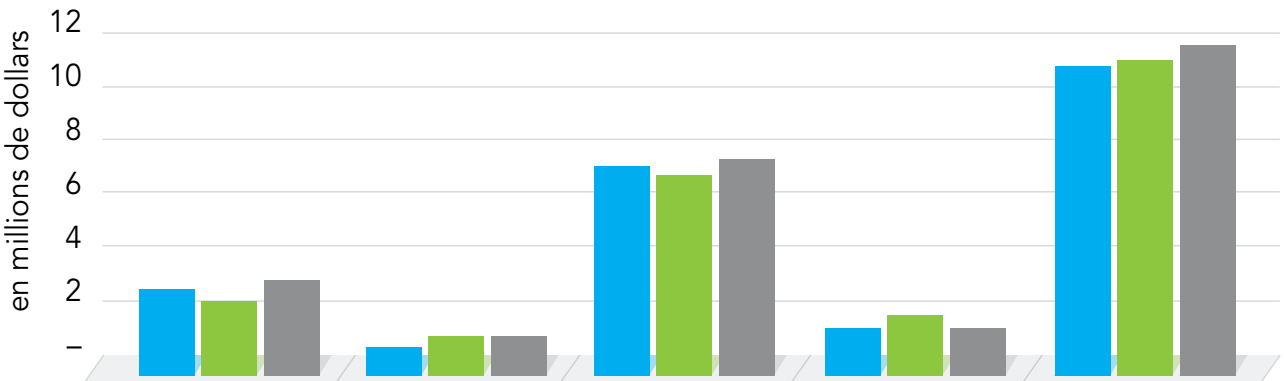

	Personnel de direction	Personnel de l'entreprise	Personnel d'inspection	Autres professionnels	TOTAL
2018	2,8	0,4	6,8	1,2	11,2
2017*	2,7	0,6	6,6	1,6	11,5
2016	2,9	0,6	7,1	1,3	11,9

*Avant déduction de 0,2 million de dollars payés par l'IFIAR

Effectif

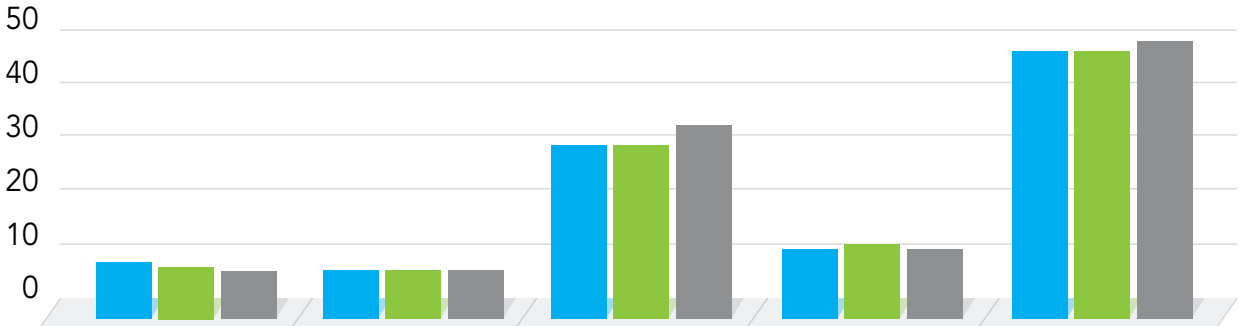

	Personnel de direction	Personnel de l'entreprise	Personnel d'inspection	Autres professionnels	TOTAL
2018	7	5	28	9	49
2017	6	5	28	10	49
2016	5	5	32	9	51

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont élevées à 15,6 millions de dollars 16,1 millions de dollars en 2017), en baisse de 0,5 million de dollars ou 3,0 % par rapport à 2017, en raison principalement de la fin de mandat d'un certain nombre d'administrateurs et de la diminution des frais de déplacement.

Le tableau ci-dessous présente la composition sur les trois dernières années des charges d'exploitation hors salaires, rémunération des administrateurs et amortissements.

Charges d' exploitation

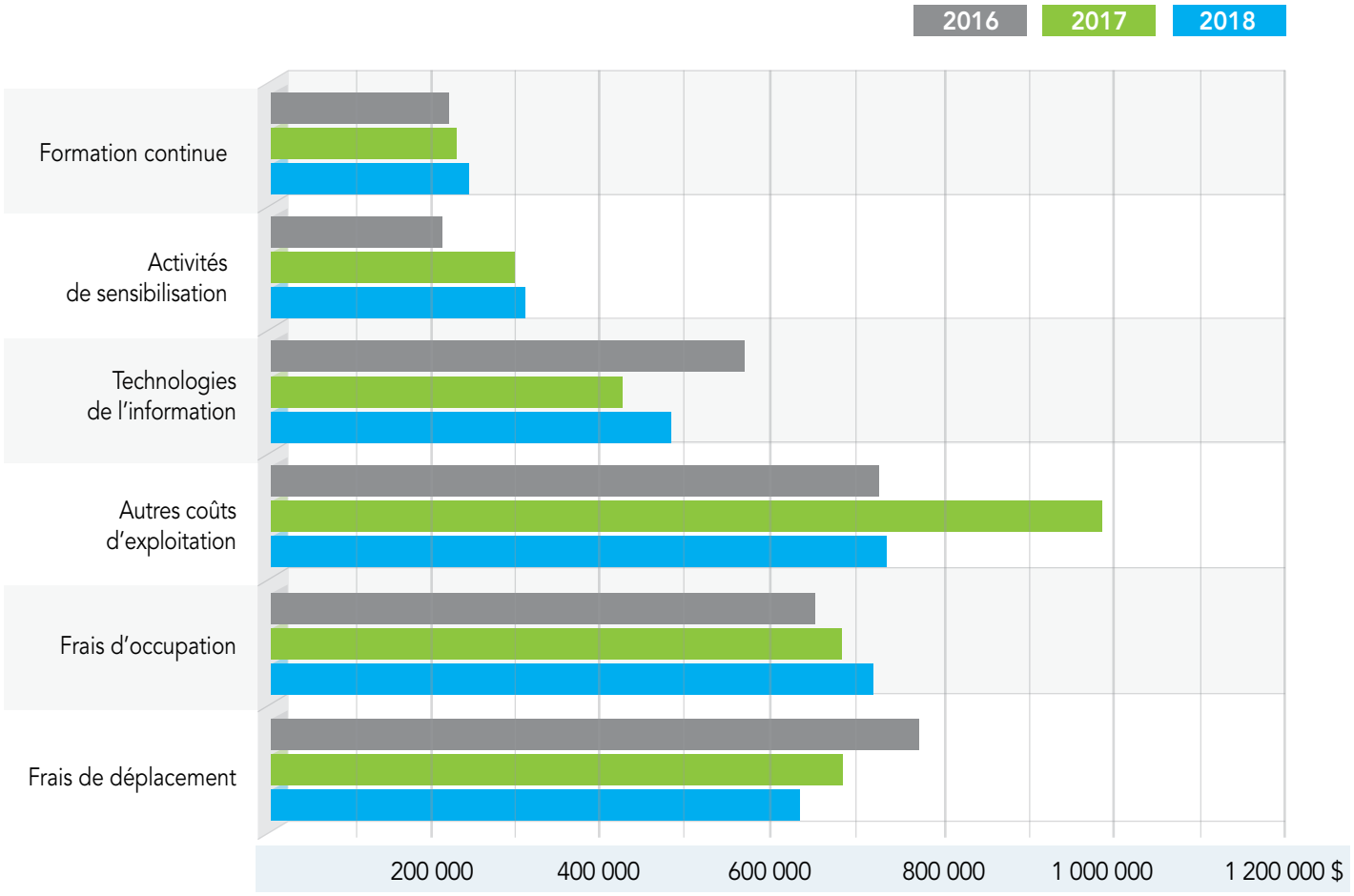

Les charges d'exploitation ont diminué au cours des deux dernières années, à l'exception de la technologie et de la formation continue, qui ont légèrement augmenté et représentent ensemble 23 % des charges d'exploitation totales. Le CCRC prévoit que ces coûts augmenteront en termes de pourcentage du total au cours des trois prochaines années en raison du déploiement prévu de nouvelles technologies.

Bien que les frais d'occupation soient demeurés stables, les frais de déplacement et autres charges d'exploitation ont diminué au cours des trois derniers exercices, ce qui reflète l'amélioration de l'efficience. Les autres charges d'exploitation comprennent les honoraires professionnels, les frais d'abonnement et d'adhésion, les frais juridiques, les frais d'assurance et d'autres frais administratifs.

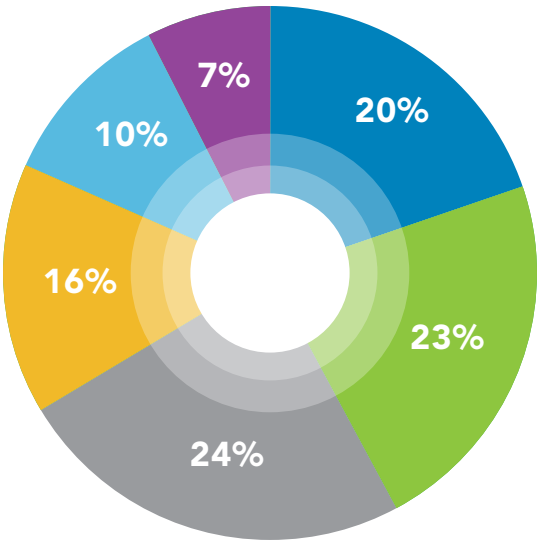

Situation financière

Le tableau suivant présente l'état résumé de la situation financière du CCRC au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Trésorerie et placements	7 886 $	6 951 $
Débiteurs et frais payés d'avance	530	280
Dettes fournisseurs et charges à payer	(1 442)	(1 692)
Fonds de roulement net	**6 974 $**	**5 539 $**
Immobilisations corporelles	1 069	1 245
Incitatifs à la location, non amortis	(406)	(463)
ACTIF NET	**7 637 $**	**6 321 $**

Au 31 décembre 2018, le CCRC présentait un fonds de roulement d'environ 6,9 millions de dollars (5,5 millions de dollars en 2017). Le CCRC a établi une ligne directrice visant une réserve appropriée couvrant environ quatre à six mois de charges d'activités; cette réserve serait utilisée pour assurer la poursuite des activités en cas de fluctuation des produits et pour maintenir la stabilité des cotisations annuelles.

L'augmentation du fonds de roulement est principalement attribuable aux activités d'exploitation et à l'excédent des produits sur les charges qui a généré un flux de trésorerie positif de 1 million de dollars en 2018 (négatif de 0,1 million de dollars en 2017).

La politique de placement du CCRC exige que les excédents de trésorerie dégagés occasionnellement soient utilisés conformément aux principes de saine gestion de placements. Ainsi, les placements sont toujours effectués de manière à répondre aux exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Information sectorielle

L'information sectorielle comparative a été ajustée pour refléter la présentation actuelle. Les activités de sensibilisation, y compris le leadership éclairé et l'engagement des parties prenantes, ont été regroupées avec la gestion des risques, l'inscription des cabinets d'audit participants, les affaires juridiques et les communications en tant que « autres activités réglementaires ». Auparavant, ces frais n'étaient pas alloués et étaient considérés au niveau des frais généraux.

Nos principales activités sont réparties en trois secteurs :

- **Inspections :** Coûts liés à notre programme d'inspection de tous les cabinets participants.
- **Autres activités réglementaires :** Coûts indirectement liés au programme de surveillance du CCRC visant à améliorer la qualité de l'audit. Comprend les initiatives d'engagement des parties prenantes, les projets de leadership éclairé, le programme de gestion des risques de l'entreprise, l'inscription, les frais juridiques et de communication.
- **Activités internationales :** Coûts liés à notre leadership au sein de l'International Forum of Audit Regulators (IFIAR) et à d'autres travaux sur la qualité de l'audit au niveau international.

À l'exception des coûts liés aux salaires qui sont répartis en fonction de la meilleure estimation du temps consacré à chacun de ces secteurs, l'affectation des coûts entre les secteurs est fondée sur le montant réel des charges. La direction regroupe certains coûts à des fins d'analyse des informations sectorielles; il se peut que ces coûts ne correspondent pas aux montants qui figurent à l'état des résultats. Les coûts qui ne peuvent pas être affectés à un secteur en particulier sont considérés comme des frais généraux. Ces coûts concernent principalement la gouvernance, les finances et l'équipe de direction.

Charges par secteur d'activité

En milliers de dollars	Inspections		Autres activités réglementaires		Internationales		Total	
	2018	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**
Capital humain								
Salaires et couts afférents*	8 757 $	9 132 $	1 675 $	1 629 $	265 $	262 $	10 697 $	11 023 $
Frais de déplacement	300	377	49	44	148	147	497	568
Activités de sensibilisation								
Engagement des parties prenantes	–	–	84	62	–	–	84	62
Leadership éclaire	–	–	98	61	–	–	98	61
Symposium	–	–	–	176	–	–	–	176
Réunions de l'IFIAR	–	–	–	–	124	60	124	60
Coûts d'exploitation								
Généralities	136	145	93	79	82	85	311	309
Information et technologie	487	432					487	432
Charges d'exploitation totales	**9 680 $**	**10 086 $**	**1 999 $**	**2 051 $**	**619 $**	**554 $**	**12 298 $**	**12 691 $**
Coûts généraux								
Salaires et coûts afferents*							868	841
Frais de déplacement							121	93
Généralités							336	328
Occupation							717	708
Amortissement							326	362
Rémunération et dépenses des administrateurs							889	1 090
Total des charges							**15 555 $**	**16 113 $**

*Les salaires et coûts connexes comprennent les charges de personnel, les coûts de formation continue et les coûts de recrutement

Perspectives pour 2019

L'année 2019 marque la première année du nouveau plan stratégique triennal du CCRC. Le CCRC demeure déterminé à gérer ses finances efficacement tout en mettant l'accent sur le perfectionnement de son personnel et en investissant dans les ressources de TI et la technologie. Nous continuerons de participer aux discussions concernant les questions relatives à la qualité de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle nationale et internationale, grâce notamment à notre leadership au sein de l'IFIAR. Les initiatives précises et les mesures prévues sont présentées dans le plan stratégique du CCRC, qui est accessible à l'adresse **www.cpab-ccrc.ca** et dans d'autres parties du présent rapport.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2019 (NON AUDITÉ)

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (en milliers de dollars)	2018 RÉELS	2018 BUDGÉTÉS	2019 BUDGÉTÉS
PRODUITS			
Honoraires et cotisations	16 750 $	16 560 $	16 494 $
Produit d'intérêts	120	60	100
	16 870	**16 620**	**16 594**
CHARGES			
Charges de personnel	11 236	11 997	12 070
Rémunération et dépenses des administrateurs	889	930	866
Frais de déplacement	618	849	767
Frais d'occupation	716	742	749
Frais généraux et d'administration	352	381	365
Technologies de l'information	487	560	621
Activités de sensibilisation	308	301	273
Formation continue	238	240	280
Assurance	143	143	143
Services professionnels	152	193	220
Services juridiques	91	80	85
Amortissement des immobilisations corporelles	325	385	320
	15 555	**16 801**	**16 759**
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	**1 315 $**	**(181) $**	**(165) $**

Commentaire sur le budget de fonctionnement 2019

Pour 2019, le budget prévoit des produits de 16,6 millions de dollars pour couvrir les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 16,8 millions de dollars et à des produits budgétés de 16,6 millions de dollars en 2018. Les produits sont estimés selon le nouveau modèle des honoraires au taux de 1,22 % des honoraires d'audit tels que publiés sur SEDAR. En 2018, le taux de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis.

Le budget du CCRC pour 2019 prévoit des charges d'exploitation de 16,8 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 8 % de nos charges d'exploitation par rapport au réel de 2018. En 2019, le CCRC continuera d'investir dans le perfectionnement de ses employés et de sa technologie et d'embaucher des ressources supplémentaires au besoin. Il n'y a pas d'autres variations importantes des charges dans le budget de 2019 par rapport aux charges réelles et budgétées pour 2018.

Le CCRC prévoit des dépenses en immobilisations d'environ 1 million de dollars au cours des trois prochains exercices, principalement axées sur la modernisation de l'infrastructure des technologies de l'information, l'amélioration des outils de communication et certaines améliorations locatives.

Rémunération des administrateurs et de la haute direction

Le CCRC s'efforce d'offrir à ses cadres une rémunération comparable à celle offerte par d'autres organismes similaires par leur mandat, leur taille et leur complexité. Chaque année, le CCRC évalue le marché en examinant les sondages sur la rémunération réalisés par CPA Canada et le Toronto Board of Trade. De plus, le CCRC participe et souscrit à l'enquête de Mercer (Canada) sur la rémunération dans le secteur des services professionnels. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Mises ensemble, ces pratiques soutiennent nos efforts pour nous assurer que la rémunération continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération de la haute direction en 2018, qui comprend tous les montants versés à la directrice générale, à la première vice-présidente Réglementation des cabinets d'audit, au chef de la gestion des risques, au chef des finances et vice-président régional Est canadien, au chef de la gestion des talents, au vice-président Inspections et au vice-président régional Ouest canadien, a totalisé 2,8 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2017). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux payés par le CCRC au nom de son personnel.

La rémunération des administrateurs de 2018 comprenait des honoraires de 0,9 million de dollars (1,1 million de dollars en 2017). Ces honoraires incluent les honoraires annuels de 175 000 $ pour le président du conseil d'administration, de 48 000 $ pour tous les autres membres du conseil, et de 4 500 $ supplémentaires pour les présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions se sont élevés à 1 500 $ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité. Le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions.

Le conseil s'est réuni cinq fois en personne et une fois par conférence téléphonique en 2018 (huit réunions au total en 2017). Tous les membres du conseil ont assisté à chaque réunion ainsi qu'à la séance de planification stratégique du CCRC en septembre.

Principaux risques et incertitudes

Les plus grandes forces du CCRC résident dans son effectif et sa réputation d'organisme de réglementation efficace. Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur le mandat du CCRC, ainsi que sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. L'organisation gère ses risques au moyen d'un programme rigoureux de gestion des risques d'entreprise (GRE) dirigé par notre chef de la gestion des risques; ce programme appuie l'affectation des ressources et l'orientation de nos programmes d'inspection et de réglementation. En 2019, nous rehausserons notre programme de GRE en mettant également l'accent sur la surveillance et le suivi des activités prises pour gérer nos risques stratégiques et en établissant des liens solides avec les professionnels de la gestion des risques dans d'autres organisations.

Les risques liés au capital humain comprennent les difficultés à attirer du personnel qualifié. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux des professionnels les plus qualifiés.

Sur le plan technologique, la sécurité des données reste une préoccupation majeure. La conception, la gestion et la sécurité des bases de données, le développement et le soutien du système d'information sur l'inscription des cabinets participants ainsi que la connectivité pour soutenir nos sites Web et les autres services utilisés par les utilisateurs à distance sont essentiels à la capacité du CCRC de remplir son mandat. Le CCRC répond à ce risque par divers moyens, notamment en utilisant des pare-feu appropriés, en demandant régulièrement à des tiers de soumettre les contrôles de son infrastructure et de ses applications à des tests d'intrusion et à des évaluations de la sécurité, en équipant tous ses ordinateurs portables et ses téléphones intelligents d'outils de cryptage de disques durs et de localisation GPS, en surveillant tous ses sites de façon à en maximiser la disponibilité, en utilisant les systèmes pour la gestion de ses ordinateurs portables et de ses serveurs afin d'assurer le déploiement hebdomadaire de tous les correctifs essentiels, et en maintenant des installations hors site pour la reprise des activités en cas de sinistre et pour la gestion des sauvegardes.

Nos risques incluent les effets de toute législation qui ne soutiendrait pas le CCRC dans l'accomplissement de son mandat. Le CCRC poursuit ses démarches auprès de certaines autorités pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer ses travaux à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit.

Le CCRC travaille sans relâche pour atténuer les risques. En 2018, l'organisme a renforcé ses capacités d'évaluation des risques et a continué d'appliquer un processus rigoureux d'analyse des risques pour identifier les cabinets et les missions d'audit présentant les risques les plus élevés. Le plan de gestion des risques du CCRC, y compris les plans de crise et de reprise des activités, aborde tous les aspects de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est revu de près par son comité d'audit et de gestion des risques. Chaque année, le CCRC réexamine et actualise son plan de façon proactive. En fonction des risques relevés, il élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.

États Financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du CCRC.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer une opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.

Carol Paradine, CPA, CA
Directrice générale

Philippe Thieren, CPA, CA
Chef des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/ Canadian Public Accountability Board**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board** au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Fuller Landau LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
14 février 2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2018	2017
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 757 005 $	2 639 828 $
Placements (note 4)	5 129 380	4 311 362
Débiteurs (note 5)	132 649	91 445
Frais payés d'avance	396 689	188 486
	8 415 723	7 231 121
Immobilisations corporelles (note 6)	1 069 545	1 244 872
	9 485 268 $	8 475 993 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 442 303 $	1 691 612 $
Incitatifs à la location, non amortis	406 107	462 830
	1 848 410	2 154 442
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 069 545	1 244 872
Non affecté	6 567 313	5 076 679
	7 636 858	6 321 551
	9 485 268 $	8 475 993 $

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____, administrateur
Nicholas Le Pan, président du conseil d'administration

_____, administrateur
Bruce Jenkins, FCPA, FCA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercices clos les 31 décembre

			2018	2017
	Investi en immobilisations corporelles	*Non affecté*	*Total*	*Total*
Actif net au début de l'exercice	1 244 872 $	5 076 679 $	6 321 551 $	6 085 308 $
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	-	1 315 307	1 315 307	236 243
Acquisition d'immobilisations corporelles	150 200	(150 200)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(325 527)	325 527	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 069 545 $	6 567 313 $	7 636 858 $	6 321 551 $

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre

	2018	2017
PRODUITS		
Honoraires et cotisations (note 8)	16 750 237 $	16 283 940 $
Revenu de placement	119 687	65 111
	16 869 924	16 349 051
CHARGES		
Charges de personnel	11 235 567	11 336 265
Rémunération et dépenses des administrateurs	888 561	1 089 894
Frais de déplacement	618 127	671 335
Frais d'occupation	716 506	708 156
Frais généraux et d'administration	351 636	422 025
Technologies de l'information	487 120	432 407
Activités de sensibilisation	308 180	297 149
Formation continue	237 928	226 848
Assurance	142 634	142 634
Services professionnels	152 014	354 020
Services juridiques	90 817	70 184
Amortissement des immobilisations corporelles	325 527	361 891
	15 554 617	16 112 808
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 315 307 $	236 243 $

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 315 307 $	236 243 $
Incitatifs à la location en espèces	-	114 900
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	-	(3 175)
Amortissement des immobilisations corporelles	325 527	361 891
Amortissement des incitatifs à la location	(56 723)	(37 573)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(516 734)	(805 025)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**1 067 377 $**	**(132 739) $**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(13 400 000)	(13 800 000)
Rachat de placements à court terme	12 600 000	14 500 000
Vente d'immobilisations corporelles	-	3 175
Acquisition d'immobilisations corporelles	(150 200)	(298 178)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(950 200) $**	**404 997 $**
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés au cours de l'exercice	**117 177 $**	**272 258 $**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 639 828	2 367 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**2 757 005 $**	**2 639 828 $**
Renseignements supplémentaires		
Intérêts reçus	73 196	22 146

Voir les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

1 L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board (CCRC) est une organisation à but non lucratif sans capital-actions constituée sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit, la publication d'idées novatrices pour le secteur de l'audit et la collaboration avec diverses parties prenantes, notamment les comités d'audit, la direction financière des sociétés ouvertes, d'autres organismes de réglementation et les investisseurs institutionnels.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de l'organisme. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Comptabilisation des produits
Le CCRC impose deux types de frais aux cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné. Pour 2018, le montant des cotisations a été établi à 2,0 % (2,0 % en 2017) des honoraires d'audit versés à chaque cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis, sous réserve d'un minimum de 1 000 $. Pour les cabinets de certains pays étrangers, un taux de 0,2 % s'applique.

Dans certaines circonstances, le CCRC facture des honoraires supplémentaires aux cabinets d'audit participants pour recouvrer les coûts engagés pour la surveillance de ces cabinets. Ces honoraires sont inclus dans les autres revenus et sont constatés dans la période comptable au cours de laquelle le travail est effectué.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir de leur mise en service.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

Équipement et mobilier de bureau	De 3 à 10 ans
Réseaux et infrastructure informatiques	De 4 à 5 ans
Logiciels	3 ans
Équipement informatique	2 ans
Améliorations locatives	Étalées sur la durée du contrat de location

Placements
Les placements sont acquis en vue d'être réalisés à court terme et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Contrats de location
Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations
La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants de produits et de charges présentés au cours de l'exercice. Le CCRC n'a fait aucune estimation ou hypothèse importante dans les présents états financiers.

3 INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à leur juste valeur. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

4 PLACEMENTS

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

	2018	2017
CPG	5 100 000 $	4 300 000 $
Intérêts courus	29 380	11 362
	5 129 380 $	4 311 362 $

Les taux d'intérêt des CPG varient de 1,2 % à 1,95 % (de 0,70 % à 1,2 % en 2017).

5 DÉBITEURS

Les débiteurs aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2018	2017
Comptes clients	85 181 $	49 936 $
Taxes de vente à recevoir	47 468	41 509
	132 649 $	91 445 $

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées au coût :

	Coût	*Amortissement cumulé*	*Montant net en 2018*	*Montant net en 2017*
Équipement et mobilier de bureau	765 674 $	(662 919) $	102 755 $	97 654 $
Réseaux et infrastructure informatiques	2 234 704	(1 921 143)	313 561	357 262
Logiciels	277 044	(250 320)	26 724	37 797
Équipement informatique	180 709	(171 217)	9 492	34 881
	3 458 131	(3 005 599)	452 532	527 594
Améliorations locatives	1 827 270	(1 210 257)	617 013	717 278
	5 285 401 $	(4 215 856) $	1 069 545 $	1 244 872 $

7 DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et les charges à payer aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2018	**2017**
Dettes fournisseurs	84 001 $	13 789 $
Salaires et primes	1 305 931	1 616 533
Autres charges à payer	52 371	61 290
	1 442 303 $	1 691 612 $

8 HONORAIRES ET COTISATIONS

	2018	2017
Cotisations annuelles	16 642 862 $	16 192 740 $
Honoraires afférents à l'avis d'intention de participer	39 000	25 000
Autres revenus	68 375	66 200
	16 750 237 $	16 283 940 $

9 FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

10 FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2018	2017
Débiteurs	(35 245) $	(21 116) $
Intérêts courus	(18 018)	(3 576)
Taxes de vente à recevoir	(5 959)	3 565
Frais payés d'avance	(208 203)	(4 613)
Dettes fournisseurs et charges à payer	(249 309)	(779 285)
	(516 734) $	(805 025) $

11 ENGAGEMENTS

Le CCRC a conclu en janvier 2017 un contrat de location pour son bureau de Vancouver. La durée du bail est de 10 ans et 4 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 84 000 $.

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu, en février 2013, un contrat de location de 11 ans et 6 mois. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée au contrat de location. Le loyer annuel est d'environ 255 000 $ pour la durée de celui-ci. La portion des coûts d'exploitation de l'immeuble assumée par le CCRC est estimée à 287 000 $ par année.

Le CCRC a également conclu un contrat de location pour son bureau de Montréal en 2013. La durée du bail pour le bureau de Montréal est de 72 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 67 000 $.

Les engagements de locations du CCRC sont les suivants :

Un an ou moins	702 931 $
Plus d'un an à cinq ans	3 108 446
Plus de cinq ans	230 037
	4 041 414 $

12 CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Les charges liées aux technologies de l'information qui étaient auparavant présentées dans les frais généraux et administratifs ont été présentées sous un poste distinct dans l'état des résultats.

À propos du CCRC

Direction du CCRC

Carol Paradine
Directrice générale

Carol s'est jointe au CCRC en mars 2018. Auparavant, elle était associée directrice chez Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., se spécialisant dans les services de certification pour les sociétés ouvertes et dans le développement et la relève des associés principaux.

M. Jane Williamson
Première vice-présidente, Réglementation des cabinets d'audit

Jane s'est jointe au CCRC en mars 2013. Auparavant, elle était vice-présidente du groupe Finances de Fairfax Financial Holdings Limited et associée responsable de la certification dans le secteur des services financiers chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.

David Doull
Chef de la gestion des talents

Avant de se joindre au CCRC en octobre 2018, David a occupé des postes de direction en ressources humaines à Dream Unlimited Corporation, DundeeWealth Inc., et Husky Injection Molding Systems Ltd.

Malcolm Gilmour
Vice-président, Inspections

Malcolm s'est joint au CCRC en mai 2008. Auparavant, il était associé délégué chez Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et s'occupait des questions d'assurance qualité.

Kristina Heese
Avocate générale et secrétaire générale

Kristina s'est jointe au CCRC en 2011 à titre de conseillère juridique et a été nommée avocate générale et secrétaire générale en 2015. Avant cela, elle avait passé cinq ans chez Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l. en fusions et acquisitions d'entreprises, puis une autre année au service du contentieux de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

Adrienne Jackson
Directrice principale, Communications

Adrienne s'est jointe au CCRC en 2013. Auparavant, elle dirigeait les stratégies de communication KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Bayer Inc. et The Scarborough Hospital.

Jeremy Justin
Chef de la gestion des risques et vice-président, Stratégie

Jeremy s'est joint au CCRC en mars 2009. Auparavant, il occupait un poste de directeur principal chez Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Michael Pacholek
Vice-président régional, Ouest du Canada

Mike s'est joint au CCRC en janvier 2017. Auparavant, il était associé de certification chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. à Vancouver.

M. Philippe Thieren
Vice-président régional, Est du Canada et chef des finances

Philippe s'est joint au CCRC en février 2016. Auparavant, il était associé d'audit chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l., spécialisé dans les secteurs des services financiers, de l'assurance de dommages et de l'assurance vie.

Membres du conseil d'administration du CCRC

Nicholas Le Pan, président du conseil
Ottawa (Ontario)

Ancien surintendant des institutions financières, Bureau du surintendant des institutions financières.

Jocelyn Proteau, vice-président du conseil[2]
Montréal (Québec)

Président du conseil des fiduciaires du Fonds de placement immobilier BTB; président du conseil d'administration de Quincaillerie Richelieu Inc.; administrateur de CO2 Solutions Inc. et de Familiprix Inc.; ancien président du conseil d'administration de la Standard Life du Canada; et ancien président du conseil d'administration et chef de la direction de la Fédération des caisses Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Ian Bourne[2]
Calgary (Alberta)

Directeur des finances retraité (24 ans dans de grandes sociétés ouvertes et fermées); administrateur de huit sociétés, notamment à titre de président de trois conseils d'administration et dix comités (audit, ressources humaines, gouvernance).

Julie Dickson[1]
Ottawa (Ontario)

Ancienne surintendante des institutions financières, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada; ancienne membre du Conseil de stabilité financière à Bâle, en Suisse; ancienne administratrice de la Société d'assurance-dépôts du Canada et du Toronto Leadership Center; ancienne membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire; membre du conseil de Dubai Financial Services Authority et du conseil du Global Risk Institute.

Guy Fréchette[1]
Montréal (Québec)

Administrateur de sociétés; ancien vice-président du conseil d'administration, ancien membre du comité de direction et ancien associé directeur pour le Québec, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bruce C. Jenkins[1]
Toronto (Ontario)

Ancien directeur général adjoint de Deloitte & Touche (Canada); ancien administrateur de CPA Canada; ancien président du conseil d'administration de CPA Ontario.

Sheryl Kennedy[1]
Toronto (Ontario)

Présidente du conseil de Promontory Financial Group Canada, une société IBM; ancienne sous-gouverneure de la Banque du Canada.

Alice Laberge[2]
Vancouver (Colombie-Britannique)

Administratrice de la Banque Royale du Canada, de Nutrien Ltd., de Russel Metals Inc., de la British Columbia Cancer Foundation; ancienne présidente et chef de la direction de Fincentric Corporation.

Benita M. Warmbold[2]
Toronto (Ontario)

Ancienne directrice générale principale et directrice financière de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; administratrice et présidente du comité d'audit, des finances et de gestion des risques de Methanex Corporation; administratrice et présidente du comité d'audit de SNC-Lavalin; administratrice de la Banque Scotia; administratrice et présidente du comité d'audit de Crestone Peak Resources; administratrice du Women's College Hospital; administratrice du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's.

1 Membre du comité d'audit et de gestion des risques

2 Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance

Auditeur

Fuller Landau SENCRL
151, rue Bloor Ouest, 12e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5300, Commerce Court Ouest
199, rue Bay, Toronto (Ontario) M5L 1B9

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Vous trouverez le rapport annuel 2018 du CCRC et son rapport public annuel sur les inspections de 2018, des renseignements détaillés sur le protocole et des publications sur le leadership éclairé sur notre site Internet, à l'adresse **www.cpab-ccrc.ca**.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion :
www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion

Suivez-nous sur Twitter – @CPAB_CCRC

COORDONNÉES

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913-8260
Sans frais : 1-877-520-8260
Télécopieur : 416 850-9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca
www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

150, rue York
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913-8260

Est du Canada

1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2916
Montréal (Québec)
H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807-9267

Ouest du Canada

510, rue Burrard
Bureau 1080
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3A8 Canada
Téléphone : 604 630-8260

CPAB CCRC

CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2019. TOUS DROITS RÉSERVÉS.